Bulletin Municipal

Avril 2025 - N°52

Châteauneuf de GADAGNE
VILLAGE EN PROVENCE

Directeur de publication : Etienne Klein • Comité de rédaction : Christophe Allies, Marielle Fabre et Catherine Malrieu • Impression : Quadrifolio
Ce magazine est une publication municipale de la ville de Châteauneuf de Gadagne à destination des castelnovins.
Crédits photos et remerciements : Alphonse Cangélosi, les élus et responsables d'associations - Freepick

Le Magazine

Retrouvez toutes les actualités des associations et de la municipalité sur la page Facebook «Châteauneuf de Gadagne» et sur l'application de la commune : Intramuros / Châteauneuf de Gadagne (téléchargeable sur Apple Store et Google Play)

Votre agenda d'avril

01 Mairie ..... Marché des producteurs, ouverture
04 Paroisse ..... Chemin de Croix
Médiathèque ..... Rencontre littéraire
05 CDRP ..... Randonnée pour tous
07 Mairie ..... Conseil municipal
08 Mairie ..... Inauguration du marché des producteurs
Mairie ..... Tous au compost
09 Li bon vivent ..... Loto
La Strada ..... Film
13 Ban des Arts ..... Concert
FRL ..... Randonnée
Paroisse ..... Messe des Rameaux
20 Paroisse ..... Messe de Pâques
22 SMBS ..... Aux Sorgues citoyens
23 Li bon vivent ..... Loto
25 Escolo ..... Ditado
Strada ..... Film
26 Mairie ..... Nouveau Chai
Mairie ..... Ouverture jardins partagés
Médiathèque ..... Conférence "Bien-être"

À retrouver ce mois-ci

JARDINS PARTAGÉS — PAGE 9
TRAVAUX — PAGE 14 ET 15
RÉNOVATION DE LA MAIRIE — PAGE 16

À noter en mai

01 Tagadagne ..... Vide-grenier
08 Sporting Club ..... Vide-grenier

ÉDITO

Chers Castelnovins,

Le printemps s'installe et avec lui, une nouvelle énergie et de nombreux projets pour notre belle commune. Cette saison s'annonce toujours riche en événements et en initiatives qui témoignent de la vitalité et de l'engagement de notre communauté.

La commune de Châteauneuf-de-Gadagne est fière de soutenir ses commerçants et producteurs locaux. Le marché des producteurs va réouvrir, un nouveau magasin de producteur a ouvert et les commerces et vignerons se font un plaisir de vous servir tout au long de l'année. Nous encourageons chacun à consommer local et à découvrir les richesses de notre terroir. Consommer local, c'est soutenir l'économie du territoire et, les défis économiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés nous rappellent l'importance de la solidarité et de l'engagement collectif.

La lecture de ce magazine vous permettra aussi de découvrir de nouveaux médecins qui viennent compléter l'offre médicale sur notre territoire. Alors que de très nombreuses communes souffrent d'une pénurie de médecins, il faut saluer le dynamisme de nos professionnels de santé qui permet d'apporter une valeur ajoutée, afin de rendre encore plus attractif notre village, pour leurs pairs.

L'alimentation et la santé sont des éléments essentiels pour bien vivre. Se sentir en sécurité est un autre élément important. Comme vous le lirez dans les pages qui vont suivre, les résultats de la commune en la matière sont là aussi parlants. L'occasion pour nous de saluer l'arrivée de notre nouveau policier municipal et le travail accompli tout au long de l'année par nos agents mais aussi par la gendarmerie ainsi que par les pompiers.

Le printemps nous permet aussi de profiter de l'extérieur davantage. Comme vous pourrez le constater, nous poursuivons nos efforts pour améliorer votre cadre de vie avec des travaux d'embellissement de notre village (aménagements, nombreuses plantations...). L'ouverture des jardins partagés en ce mois d'avril, offrira la possibilité à chacun de retrouver les plaisirs de la terre et de créer du lien.

Je tiens à remercier chaleureusement une nouvelle fois toutes celles et ceux qui s'investissent au quotidien pour notre commune. Les associations, les bénévoles, les élus et les agents municipaux sont les piliers de notre communauté. Leur engagement et leur dévouement sont essentiels pour faire vivre notre village et lui donner cette âme si particulière.

Ensemble, faisons de ce mois, de ce printemps, un moment de partage, de convivialité et de solidarité. Profitons des beaux jours pour nous retrouver, échanger et construire ensemble l'avenir de notre commune.

Etienne Klein
Maire

Sommaire

C'était il y a...	page 3
Retour en images	page 4
Citoyenneté et vie municipale	page 6
Agriculture	page 8
Environnement	page 9
Écoles et enfance	page 12
Travaux	page 14
Gadagne et vous	page 16
Histoire et traditions	page 20
Culture et médiathèque	page 22
Communauté de communes	page 23
Associations	page 24
Compte-rendus des conseils municipaux	page 27
Etat civil	page 28

IL Y A 40 ANS ...

Depuis quelques temps, nous partageons avec vous des éditoriaux tirés des anciens bulletins municipaux,
Une façon de revisiter l'histoire de notre commune. Pour cette édition, retour en avril 1985.
Ce "Mot du Maire" d'époque, est un éditorial signé de : G. Aimadieu.

INFORMATIONS MUNICIPALES
CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE

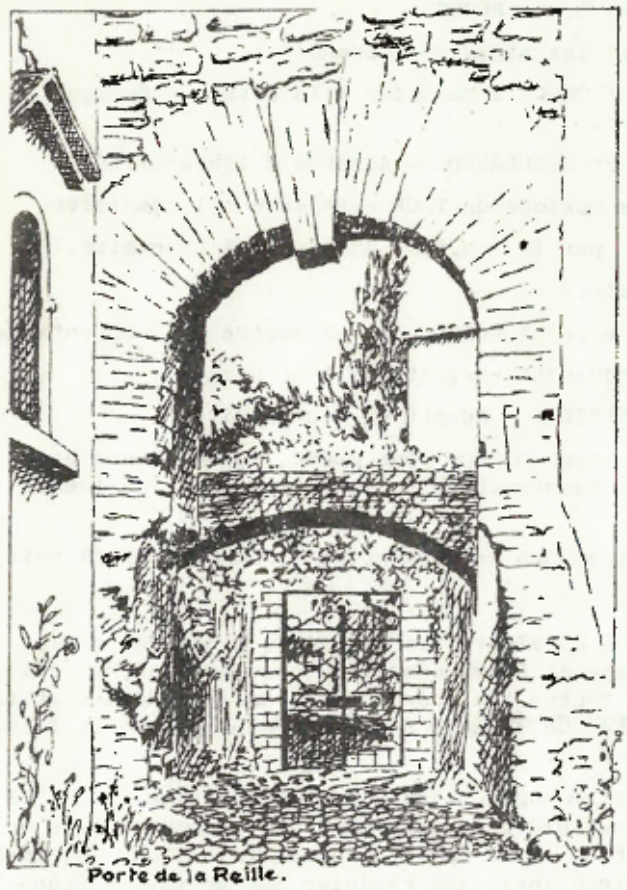
Porte de la Reille.

N° 22 Avril 1985

LE MOT DU MAIRE.

LE BENEVOLAT

Est bénévole, nous dit " Le Petit Robert", celui qui fait quelque chose de bonne grâce, sans y être obligé et gratuitement.

J'ajouterai, c'est celui qui est toujours disponible au service des autres et dont la seule récompense est le plaisir de faire plaisir.

Dans notre village nombreux sont ceux qui se dévouent bénévolement que ce soit sur le plan social, sur le plan culturel, sur le plan sportif ou sur celui des distractions et des loisirs. A la tête de leurs associations, véritables locomotives, ils ont parfois bien du mal à tirer leurs wagons mais jamais ils ne se découragent.

Les bénévoles sont aussi les parents des élèves de nos écoles, les distributeurs de notre bulletin, les bibliothécaires, les mainteneurs de notre langue provençale et de nos traditions, les conservateurs de nos archives et combien d'autres qui voudront bien m'excuser si je les ai oubliés.

Trop souvent l'action de ceux qui font est payée d'ingratitude par ceux qui ne font rien et qui ne savent que critiquer. Je plains ces derniers.Ils se confinent dans une vie étroite et égoïste que n'illumine pas la joie d'être utile aux autres.S'ils ne veulent pas ou s'ils ne peuvent pas sortir de leur isolement qu'au moins ils s'abstien nent de critiques injustes parce qu'elles sont irréfléchies.

Merci à toutes les personnes bénévoles. Elles participent au bonheur de notre village.

LES CHIENS ERRANTS

Il me faut encore vous parler des chiens errants.Leurs maîtres ne semblent pas vouloir m'entendre.

Le service de ramassage a capturé trois chiens qui ont été conduits au refuge de la SPA de L'ISLE-SUR-SORGUE. Ils n'ont pas été réclamés. Les rigueurs du réglement leur ont été sans doute appliquées.. Il faut être vraiment insouciant pour laisser divaguer les chiens sachant qu'ils peuvent occasionner des accidents et se livrer à des méfaits dont les maîtres sont responsables.Il faut être cruel et manquer de courage pour ne pas oser récupérer un animal que l'on prétend aimer,sachant qu'il risque d'être tué s'il ne rencontre pas une ame charitable.

Cet appel au bon sens et au civisme des propriétaires de chiens est le dernier. La rage apparaît déjà dans l'Isère. Je ferai une stricte application de la loi.

G. AIMADIEU

Retour en images

Concert TIFOL à la médiathèque

Concert Tan que li siam

Marché d'hiver Téléthon

Sainte-Barbe à la caserne de Caumont-Gadagne

Soirée ados

Marché de Noël des commerçants

Décoration de Noël sur la place du Félibrige

Repas de Noël au groupe Scolaire

Retour en images

Concert Ban des Arts, hommage à Nougaro

Animation de Noël au groupe scolaire

Vœux du Maire

Vœux aux agents

Apérécriture à l'Akwaba

Soirée jeux de la médiathèque

Spectacle "Céline" des Nomades

Foulée des Félibres 2025

CHIFFRES DES MÉFAITS 2024 DE LA GENDARMERIE POUR NOTRE COMMUNE :

Un travail de terrain et des investissements pour de bons résultats (même si un méfait reste un méfait de trop.)

La gendarmerie nous a communiqué, comme tous les ans, les chiffres de 2024 pour ce qui concerne les incivilités, délits, atteintes aux biens et aux personnes.

Sur notre commune, 2024 aura été particulièrement calme en matière de délinquance puisque la gendarmerie a constaté une baisse de 10% des cambriolages, un nombre d'atteintes aux véhicules divisé par 3, et des plaintes pour dégradations en nette baisse.

Ce sont les violences intra-familiales, les plaintes pour tapage nocturne ou diurne ou pour ivresse publique, et les accidents de la route qui sont en hausse.

A l'échelle du Vaucluse, les chiffres présentés récemment par le Préfet pour les atteintes aux biens montrent aussi une baisse, mais une baisse moins importante que dans notre village.

Il est essentiel pour une municipalité d'assurer le plus de sécurité possible à ses habitants dans la mesure de ses compétences. Nous mettons, depuis plusieurs années maintenant, les moyens nécessaires pour arriver à ces résultats.

Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau policier municipal qui vient renforcer l'équipe.

La présence de nos policiers municipaux sur le terrain et notre dispositif de vidéoprotection, dans lequel nous avons encore investi 24 000 € en 2024, contribuent à la situation privilégiée de Châteauneuf de Gadagne en matière de méfaits, qui se confirment tous les ans à la publication de ces statistiques. Mais on le doit aussi à la vigilance et à la prudence de chacun, que ce soient les habitants qui participent au dispositif « Participation citoyenne » de la gendarmerie, ou tous les autres. Restons vigilants.

DÉPÔTS SAUVAGES : SOYONS RESPECTUEUX DES RÈGLES POUR LE BIEN DE TOUS

Les dépôts sauvages sont des déchets abandonnés volontairement ou par négligence dans des lieux publics ou privés. Symboles de pollutions visuelles en milieux naturels et urbains, ils polluent les milieux aquatiques en obstruant les égouts et en contaminant les nappes phréatiques. Ils nuisent à la biodiversité et à la santé humaine. Selon l'ADEME, les dépôts sauvages coûtent 5 € par habitant et 25 M€ par an aux collectivités régionales.

Pour rappel, vos déchets doivent être mis :

- dans votre poubelle pour les ordures ménagères
- dans les colonnes de tri dédiées pour vos emballages, le verre, le papier, le textile
- à la déchetterie de l'Isle sur la Sorgue pour vos déchets verts sauf si vous souhaitez les broyer à domicile (retrouvez toutes les informations sur le site de la CCPSMV)
- à la déchetterie Le Thor/Gadagne (chemin donné) pour les autres déchets et encombrants.

Si vous n'avez aucun moyen de transporter vos encombrants en déchetterie, un système d'enlèvement existe :

Vous téléphonez à la communauté de communes 04 90 21 43 11, un rdv sera pris un mercredi pour l'enlèvement du bien (le mardi après 19h vous présenterez vos objets sur un emplacement accessible, ne gênant pas la circulation)

NOUVEAU POLICIER MUNICIPAL

Nous sommes heureux d'accueillir un nouveau Policier Municipal depuis le 10 mars. L'équipe est au grand complet.

Début octobre, Jean-François Dabenne avait quitté le service pour une mobilité géographique, et quelques mois ont été nécessaires pour trouver le bon remplaçant et que son préavis de départ soit accepté par la collectivité où il exerçait.

Christophe Jeanneau nous arrive de l'Indre où il était Policier Municipal, responsable de son service, pendant 6 années dans une commune de 7500 habitants. Originaire du Vaucluse, il revient dans son département de cœur.

A l'heure où vous lisez ce Bulletin Municipal, vous l'avez probablement déjà croisé lors d'une des rondes de notre police municipale.

Bienvenue à lui !

ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS : RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

Rappelons que les lundis matin, et vendredis matin pour le centre du village, sont collectés uniquement les déchets ménagers ordinaires.

Rappelons aussi que tous les dépôts sauvages sont interdits même s'ils sont posés à côté d'une colonne de tri. Et pour un dépôt sauvage de déchets verts, c'est pareil !

Les encombrants ne doivent pas être présentés à la collecte avec les bacs ni même devant une colonne de tri .

On parle ici des déchets volumineux comme un matelas, des éléments de mobilier ou d'électroménager, des restes de chantier. Les habitants sont tenus d'amener ce type de déchets en déchetterie. Pour les personnes qui n'en auraient pas la capacité, la communauté de communes propose, de manière limitée, des enlèvements sur rendez-vous : **Allô Encombrants au 04 90 21 43 11.**

RAPPEL : Déposer des encombrants au sol est considéré comme un dépôt sauvage et expose le contrevenant à une amende de 5ème classe dont le montant peut s'élever jusqu'à 1 500 € selon les cas.

Le Saviez-vous ?

Concernant la gestion des différents déchets des ménages, le règlement intercommunal de collecte des déchets s'applique à toute personne physique ou morale occupant une propriété sur le territoire intercommunal, en tant que propriétaire ou locataire. Celui-ci est consultable sur le site internet de la communauté de communes : wwwpaysdessorguesfr/reglementintercommunal-de-collecte-des-dechetsccpsmv

Lorsque vous achetez un nouvel appareil électroménager ou un meuble volumineux et qu'il vous est livré, le vendeur doit reprendre votre ancien matériel gratuitement.

MEUBLÉS DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES À GADAGNE

Gadagne étant un village où il fait bon vivre, l'offre d'hébergements s'est largement développée ces dernières années. Nous rappelons aux propriétaires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes l'obligation de déclarer leur activité en mairie.

Chambres d'hôtes : définition et obligations (CERFA 13566*03)

Les chambres d'hôtes sont des hébergements chez l'habitant qui doivent respecter les critères suivants :

- Petit déjeuner inclus.
- Accueil assuré par l'habitant résidant sur place.
- Linge de maison fourni.
- Accès à des sanitaires.
- Limité à 5 chambres et 15 personnes maximum.
- Application d'un tarif unique pour la taxe de séjour.

Meublés de tourisme : définition et obligations (CERFA 14004*04)

Les meublés de tourisme comprennent les villas, appartements et studios meublés destinés à l'usage exclusif du locataire. Ils doivent répondre aux conditions suivantes :

- Location à la nuitée, à la semaine ou au mois.
- Séjours de courte durée (maximum 90 jours pour un même locataire).
- Possibilité de classement et/ou label influençant le tarif de la taxe de séjour.

Engagements des propriétaires

Les propriétaires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sont tenus de :

- Collecter la taxe de séjour auprès de leurs clients et la reverser à la collectivité.
- Afficher les tarifs de manière visible et accessible.
- Se tenir informés des évolutions législatives et des mesures locales.

Pour toute information complémentaire ou pour effectuer une déclaration, n'hésitez pas à contacter la mairie.

OBLIGATION DE TENUE EN LAISSE DES CHIENS SUR LA COMMUNE

Malgré les rappels dans le bulletin municipal, il est regrettable de constater l'incivilité croissante de certains propriétaires de chiens.

Au delà de l'obligation d'éviter toute nuisance à la propreté (déjections canines, et ce malgré les distributeurs de sacs installés sur la commune), à la sécurité et à la tranquillité des autres habitants (aboiements intempestifs...), les propriétaires avaient jusqu'alors, l'obligation de toujours accompagner leur animal sur la voie publique et d'en rester maîtres.

Des incidents à cause de chiens non tenus en laisse (poubelles et sacs pour le ramassage sélectif éventrés sur la voie publique, personnes importunées...), nous ont conduit à prendre un arrêté portant sur l'obligation de tenue des chiens en laisse sur notre commune. Celle-ci est désormais obligatoire sur toutes les voies dans la partie urbanisée de la commune (centre, places, rues...), aux abords du parc de l'Arbousière, chemin des Pierres et avenue Voltaire Garcin, zones très fréquentées par des promeneurs et enfants.

Les parcs publics sont toujours interdits aux chiens, même tenus en laisse, tel que stipulé à leurs entrées. Conformément aux règles en vigueur, les dispositions de cet arrêté peuvent donner lieu à contravention. Mais nous comptons surtout sur la compréhension de chacun pour mettre en œuvre ces dispositions pour le bien vivre ensemble de tous.

LES VIGNERONS DE LA COLLINE À LA RECONQUÊTE DE LA FERTILITÉ DES SOLS

Le GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) des Terres d'Avignon est composé de vignerons des villages viticoles de notre colline.

Un GIEE est un groupement favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local. Il est animé par Viviane SIBE, ingénieure en agroécologie la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

Elle a bien voulu répondre à nos questions :

- Madame SIBE, quels sont les intérêts de la matière organique dans les sols ?

La matière organique dégradable alimente la vie du sol, indispensable pour qu'un sol soit capable de produire des aliments (mise à disposition des plantes des éléments nutritifs nécessaires, circulation de l'eau améliorée, synergie avec les racines...). La matière organique stable (compost mûr par exemple) contribuera à structurer le sol et à retenir l'eau. Elle "tamponne" les excès du climat. Les deux formes de matière organique sont nécessaires au bon fonctionnement d'un sol agricole, et cela d'autant plus dans le contexte de dérèglement climatique actuel.

Les vignerons du secteur testent des apports de broyat de végétaux notamment venant du nouveau site de gestion des déchets verts de l'Isle sur Sorgue. Dans quels objectifs ?

Les "déchets verts broyés" sont des matières organiques issues des jardins des particuliers, des tailles réalisées par les paysagistes et les agriculteurs...Ils sont collectés le plus souvent au niveau des déchetteries. Ils sont ensuite broyés et criblés. Selon les pratiques des déchetteries, le broyat sera plus ou moins fin et pourra contenir plus ou moins d'inertes indésirables. La norme NFU44051 définit la composition permettant l'emploi des déchets verts en agriculture.

Chacun doit penser que les déchets verts qu'il apporte en déchetterie serviront à "fabriquer" ses futurs aliments.

- Quels sont les bienfaits pour l'environnement de ces broyats ?

La matière organique stocke du carbone, limite l'érosion, augmente la réserve en eau des sols, stimule la biodiversité du sol (la matière organique digestible est indispensable à la présence des vers de terre !). La valorisation de la matière organique locale limite l'émission de gaz à effet de serre par rapport à l'emploi de matières organiques produites loin et/ou d'engrais de synthèse.

- Peut-on parler alors d'économie circulaire engendrée par cette pratique ?

Oui parfaitement, les agriculteurs locaux peuvent employer cette matière organique. Elle servira à produire des aliments, eux-mêmes valorisables localement. Ne pas oublier que les matières organiques sont la base de l'agriculture biologique et de l'agroécologie.

DOMAINE DES GARRIGUETTES

Une belle récompense pour le domaine des Garriguettes et pour l'appellation GADAGNE

Une fois de plus, les vignerons de notre territoire sont à l'honneur !

C'est une médaille d'or, au challenge millésime bio, concours Mondial des vins BIO, qui a récompensé le travail de la famille Clément, propriétaire du domaine.

Le vin qui a été primé est leur Côtes du Rhône Village Gadagne cuvée "Amista" 2023, un vin issu de vieilles vignes du Plateau, menées en AB , Biodynamie et Agriculture de conservation des sols, en Cépage Grenache uniquement.

Félicitations à eux et bonne dégustation à vous!

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Les Jardins Partagés Châteauneuf de Gadagne
- les Jardins du Colibri -

JARDINS PARTAGÉS OUVERTURE

La municipalité et l'association « Les Jardins du Colibri » sont fières de vous annoncer leur partenariat pour œuvrer au « mieux manger » et au bien vivre ensemble autour des Jardins Partagés au cœur du quartier de la gare.

Nous vous espérons nombreux à vouloir jardiner, partager, échanger, dans cet espace exceptionnel, en toute convivialité et respect de la Nature.

Notre enthousiasme est au maximum !

Nous avons travaillé main dans la main, afin de rendre le projet le plus adapté au jardinage en milieu urbain et afin d'en offrir l'accès au plus grand nombre. Débutants ou confirmés, tout le monde a sa place ici.

Vous avez la possibilité de choisir entre **trois** tailles de parcelles :

- **7 m² pour 5€/mois, soit 60€/an,**
- **15 m² pour 10 €/mois, soit 120€/an,**
- **30 m² pour 20€/mois, soit 240€/an,**

auxquels s'ajoute obligatoirement 10€/an pour l'adhésion à l'Association qui a en charge la gestion et l'animation de ces jardins.

Ce projet est associatif. Chaque euro est investi dans les jardins et ses projets. Chaque adhérent est un acteur de cette aventure collective.

Grâce à vos cotisations et à la participation financière de la mairie, nous pourrons mettre en place une présence régulière d'intervenants, des ateliers pour adultes et enfants, des animations, etc.

Créons ensemble un esprit « village » autour des Jardins.

Soyons nombreux !

Si vous souhaitez vous inscrire, retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site internet de la mairie ou venez récupérer un formulaire d'inscription en mairie ou à l'agence postale communale.

Vous pouvez aussi remplir le formulaire joint, le découper et le ramener en mairie.

L'ouverture des jardins est prévue le 26 avril à 9h30.

Veuillez écrire en majuscule pour plus de lisibilité.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

_____

Tél _____

E-mail _____

Surface souhaitée : ❑ 7 m² ❑ 15 m² ❑ 30 m²

Quelle expérience avez-vous en jardinage ?

❑ Je n'ai jamais jardiné ❑ Je pratique un peu
❑ Je suis à l'aise ❑ Je suis expert(e)

Souhaitez vous la présence d'intervenants pour apprendre ou approfondir vos connaissances ?

❑ OUI ❑ NON

Quel niveau d'engagement souhaitez-vous avoir au sein de l'association ?

❑ Juste jardiner pour mes besoins et ceux de ma famille

❑ Consacrer un peu de temps régulièrement au sein de l'association

❑ Aider ponctuellement

❑ Je souhaiterais faire des interventions en lien avec le jardinage, l'écologie, etc.

Etes-vous bricoleur(se) ?

❑ OUI ❑ UN PEU ❑ PAS DU TOUT

Vos remarques sont les bienvenues :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

TARIFS DE L'EAU

Avec le changement climatique, les épisodes estivaux de manque d'eau sont plus fréquents : l'eau devient de plus en plus précieuse !

Face à cette réalité, le Syndicat des Eaux Durance Ventoux, qui est en charge de la distribution de l'eau à Gadagne, a fait évoluer sa structure tarifaire à compter du 1er janvier 2025 : une troisième tranche a été créée pour les plus gros consommateurs. Ce choix vise à répondre à des enjeux multiples : assurer l'équilibre économique du service de l'eau et encourager un usage raisonné de l'eau.

Au-delà de 120 m3 par semestre, les m3 seront facturés 1,10€ HT alors qu'ils sont facturés 0,8870€HT entre 60 et 120 m3. Seule la partie de la facture qui concerne l'eau et le syndicat est concernée. La partie assainissement et la composante SUEZ restent sur 2 tranches.

Seulement 12% des abonnés sont concernés (collectivités, établissements touristiques, professionnels).

Les abonnés concernés par cette Tranche 3 se verront proposer des kits de communication et des services pour les aider à mieux maîtriser leur consommation.

AUX SORGUES CITOYENS

Le SMBS, avec le soutien de différents acteurs, mène des actions concrètes pour protéger la Sorgue et sensibiliser à son importance.

Aujourd'hui, il souhaite encore renforcer l'implication des habitants du territoire. C'est dans cet esprit qu'il lance un projet d'envergure prénommé "Aux Sorgues, citoyens !".

Ce nom évocateur traduit l'ambition du projet : inviter tous les habitants du bassin à se mobiliser pour préserver leur rivière.

Cette initiative s'adresse à tous, et particulièrement à celles et ceux qui s'expriment rarement sur ces enjeux. L'objectif est d'aller à leur rencontre, recueillir leurs témoignages et mieux comprendre leurs attentes afin de bâtir un projet véritablement inclusif et représentatif de tous. Ce projet conduirait à la création d'un comité citoyen de la Sorgue.

Retrouvez tous les éléments de "Aux Sorgues, citoyens !" sur l'espace citoyen spécialement créé pour le projet : http://www.lasorgue.fr/les-enjeux-et-actions/aux-sorgues-citoyens-544.html.

A noter notamment à Châteauneuf de Gadagne, une réunion d'information avec ateliers participatifs **le mardi 22 avril à 18h** (salle Anfos Tavan) et un stand lors du Festival de la Sorgue, **dimanche 4 mai de 10h à 15H**

LE PRINTEMPS ARRIVE : PENSEZ AU COMPOSTAGE !

Faire son compost, c'est facile.
Le compostage est une activité simple, pleine d'avantages pour le jardin et qui réduit la production d'ordures ménagères.

En partenariat avec l'ADEME et la Région Sud, la communauté de communes distribue aux habitants de son territoire des composteurs individuels de 300 litres en épicéa ou en sapin, accompagnés d'un bioseau et d'un guide du compostage

Inscrivez-vous pour acquérir un composteur individuel au tarif préférentiel de 15 € !

Réservez sur : https://opus.cpie84.org/fr/evenement/acquerir-son-composteur-individuel

Prochaines distributions :

Samedi 26 avril 2025 11 h au Thor

Lundi 26 mai 2025 18 h à Gadagne

OLD OÙ COMMENT PROTÉGER VOTRE HABITATION DU FEU

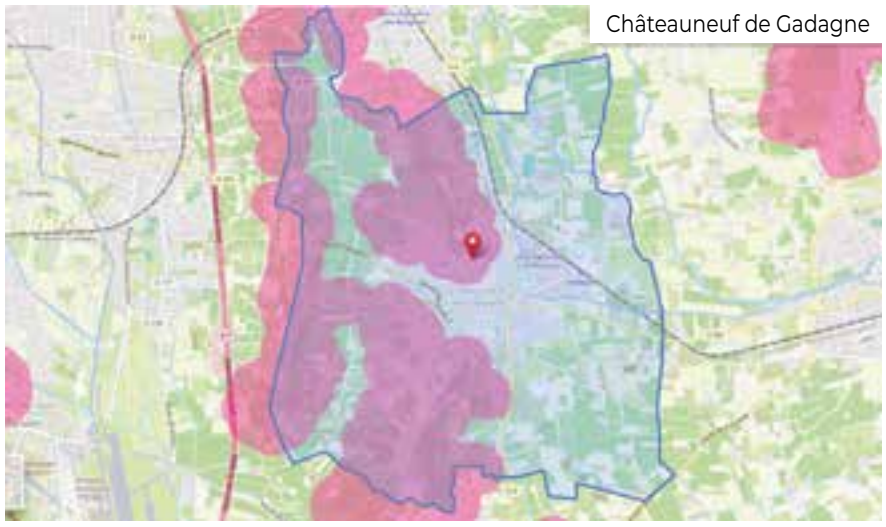
Châteauneuf de Gadagne

Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'a pas été épargnée.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : 90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situaient dans des terrains pas ou mal débroussaillés.

Débroussailler les abords de son habitation, c'est se créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt, dans le but de se protéger soi-même, ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours, tout en protégeant y compris la biodiversité et son cadre de vie.

Le débroussaillement consiste à réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation. Cette discontinuité nécessite d'espacer les arbres entre eux, de les élaguer, de supprimer les superpositions entre arbres et arbustes, de disjoindre les îlots d'arbustes et enfin d'éliminer les branchages et herbes de coupe. Le débroussaillement permet de limiter le risque de propagation d'incendie et facilite la défense du terrain par les sapeurs-pompiers.

Vous voulez savoir si vous êtes concerné par cette obligation, rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Vaucluse et tapez OLD dans la barre de recherche.

Vous pouvez aussi contacter le syndicat mixte forestier de Vaucluse. Toutes les infos sont sur leur site internet.

DES RESTRICTIONS PARFOIS NÉCESSAIRES

(SOURCE : ADEME)

Les restrictions d'eau sont définies par les préfets dans des arrêtés sécheresse, pris pour une durée limitée et sur un périmètre déterminé. Ces restrictions sont prises pour pouvoir continuer à alimenter en eau potable toute la population et à préserver les écosystèmes aquatiques.

Il existe 4 niveaux de limitation :

Vigilance : information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau.

Alerte : réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50 % (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine) ; mesure d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique ; interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, les espaces verts et les golfs ; interdiction de laver sa voiture.

Alerte renforcée : réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure à 50 % (ou interdiction jusqu'à 3,5 jours par semaine) ; limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, des espaces verts et des golfs… jusqu'à l'interdiction totale de certains prélèvements.

Crise : arrêt des prélèvements non prioritaires y compris à des fins agricoles. Seuls les prélèvement pour les usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

Qu'est-ce qui consomme le plus d'eau en France ?

Entre 2010 et 2019, les consommations d'eau se sont réparties ainsi :

- 58 % pour l'agriculture
- 26 % pour la production d'eau potable
- 12 % pour le secteur de l'énergie (refroidissement des centrales électriques)
- 4 % pour l'industrie (touristique et agroalimentaire notamment)

Dans nos logements, l'eau potable est principalement utilisée pour des besoins d'hygiène

- 39 % pour l'hygiène corporelle
- 20 % pour la chasse d'eau des WC
- 22 % pour le lavage du linge et de la vaisselle
- 6 % pour la cuisine
- 6 % pour le lavage de la voiture ou l'arrosage du jardin
- 1 % seulement pour boire

Des pistes pour économiser l'eau

Pratiquer l'agroécologie

Pour mieux capter et conserver l'eau dans les sols, plusieurs techniques sont possibles : le paillage des sols, les apports de matières organiques au sol, la limitation du travail du sol, la diversification des cultures, l'agroforesterie et la mise en place de haies, la restauration des zones humides…

Il est également important de choisir les cultures en fonction du sol et du climat pour limiter les besoins d'irrigation.

Économiser l'eau potable à la maison

Vous pouvez facilement suivre votre consommation d'eau grâce à votre compteur individuel. De nombreux gestes permettent d'économiser facilement de l'eau :

- prendre des douches rapides (moins de 5 minutes)
- installer des réducteurs de débit sur tous les robinets et dans la douche
- s'équiper d'une chasse d'eau double flux attendre que votre lave-linge et votre lave-vaisselle soient bien remplis pour les faire fonctionner
- installer un récupérateur d'eau de pluie dans le jardin
- planter des végétaux peu gourmands en eau dans le jardin
- arroser le soir ou tôt le matin pour éviter l'évaporation rapide de l'eau
- ne pas tondre trop ras pour éviter de devoir arroser la pelouse
- laisser des parties enherbées dans votre jardin, pailler au pied des plantes -pour mieux conserver l'humidité dans le sol…

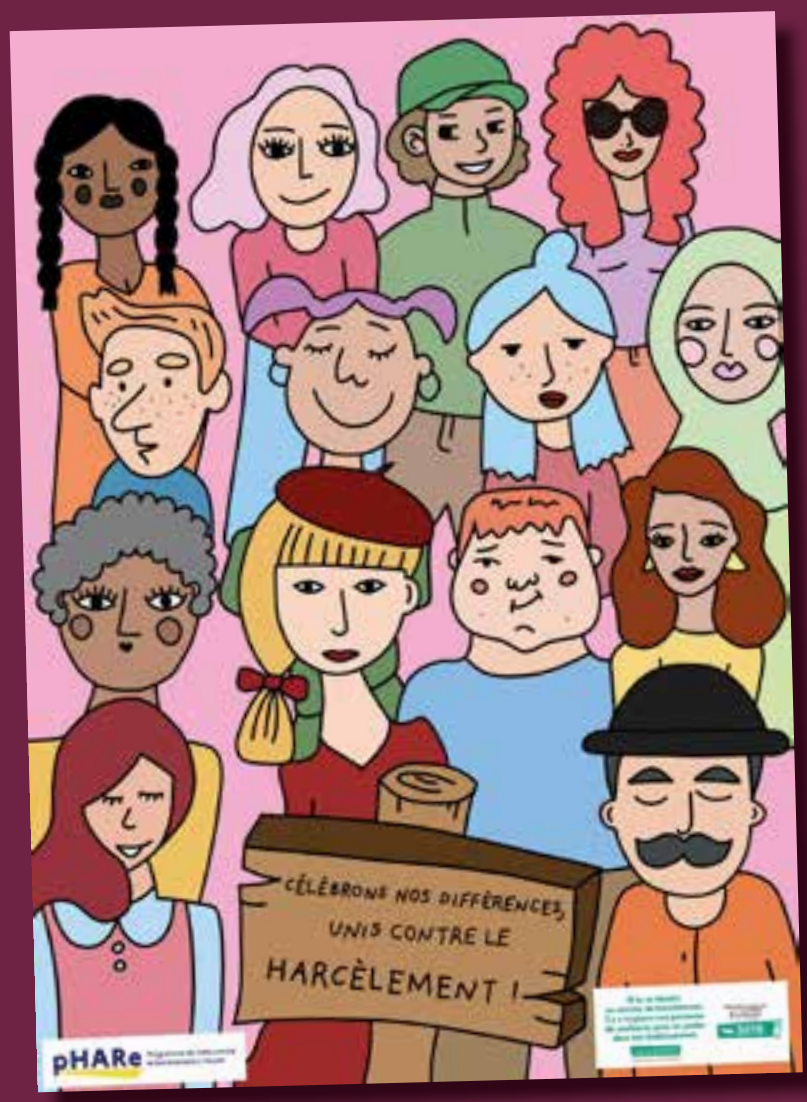

PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

30 élèves de CE2 à CM2 de l'école Pierre Goujon, guidés par les élus du Conseil Municipal des Enfants, ont participé au prix national « Non au harcèlement ».

L'animatrice Lola Molland, avec le soutien de Mme Marlène Verkynderen, a présenté le projet aux élus du CME, qui ont ensuite sensibilisé les élèves et formé un groupe de travail.

« Nous avons réfléchi à l'affiche. Le sujet des différences pointées du doigt revenait souvent donc nous nous sommes demandés si ça avait un lien avec le harcèlement, nous avons fait des recherches, avec des outils mis à notre disposition par l'animatrice dont un article de presse autour de la diversité et de l'inclusion. »

L'idée de l'affiche est née : des dessins illustrant la diversité ont été créés, puis numérisés par l'animatrice.

« Nous avons bien aimé cette expérience car nous avons compris que même si nous sommes tous différents, nous sommes tous égaux. Cette affiche nous a sensibilisés au sujet du harcèlement. »

L'affiche n'a pas été retenue mais a fait beaucoup parler d'elle au sein du jury du prix. Nous souhaitons à nouveau participer l'an prochain.

Ecrit par Lola M. (animatrice CLAE), Ethel M. (élève de CM1) et Clarence G. (élève de CM2, élue au CME)

À VOTRE ÉCOUTE

3018

Élèves, parents, professionnels, un numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement.
Numéro gratuit, anonyme et confidentiel disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE : UN SPECTACLE POUR SENSIBILISER LES ÉLÈVES

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité de Châteauneuf-de-Gadagne propose un spectacle à destination des élèves de CM1 et CM2 du village. Le mardi 20 mai, ils assisteront à **"Il a beaucoup souffert Lucifer",** une création de la compagnie **Le Jardin d'Alice.**

Ce spectacle met en lumière les dangers du harcèlement scolaire, non seulement pour les victimes, mais aussi pour les auteurs et les témoins souvent silencieux.

À l'issue de la représentation, un échange sera animé par une psychologue afin de permettre aux élèves d'exprimer leurs ressentis et de mieux comprendre les mécanismes du harcèlement.

Avec cette initiative, cette proposition s'inscrit pleinement dans le programme **PHARE** de l'Éducation nationale, qui vise à lutter contre le harcèlement à l'école. Nous rappelons également l'existence du 3018, numéro national d'aide pour les jeunes victimes de harcèlement.

Ensemble, mobilisons-nous pour un environnement scolaire bienveillant et sans violence !

UNE JOURNÉE DE DÉCOUVERTE ET DE PARTAGE ENTRE MAILLANE ET CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE

Le jeudi 22 mai, une classe de l'école Goujon de Châteauneuf de Gadagne aura le privilège de partir à la découverte de Maillane, village natal de Frédéric Mistral. Cette journée sera l'occasion pour les élèves de mieux comprendre l'héritage laissé par le grand poète provençal, fondateur du Félibrige.

Au programme de cette visite exceptionnelle : la découverte du Musée Frédéric Mistral, installé dans l'ancienne demeure du poète, ainsi qu'une balade dans les rues du village qui ont vu naître et grandir ce défenseur passionné de la langue et de la culture provençale.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune des municipalités de Maillane et de Châteauneuf de Gadagne de renforcer les liens entre nos deux villages. En effet, c'est au château de Fontségugne, à Gadagne, que Frédéric Mistral et ses compagnons fondèrent le Félibrige en 1854, une institution qui œuvre encore aujourd'hui pour la sauvegarde et la promotion de la langue provençale.

En permettant aux jeunes générations de se replonger dans cette riche histoire commune, cette visite scolaire marque une nouvelle étape dans la revalorisation des liens historiques et culturels entre Maillane et Châteauneuf de Gadagne. Une belle manière de faire vivre et rayonner notre patrimoine provençal !

Que de bello souvenenço pèr nòsti pitchoun! Lou prouvençau es vivènt e countunia de briha dins lou cor!

ÉCOLE SAINT-CHARLES

Les élèves de CE1 et de CE2 ont mené un projet danse avec Coraldine Zaïna. Ils ont travaillé sur le rythme, les enchaînements, la coordination afin de présenter une belle prestation à leurs parents. Bravo!!

Quant aux maternelles - CP, ils bénéficient d'interventions en musique chaque semaine avec Karen Esparsa. Ils ont plaisir à manipuler les différents instruments, travaillent sur le rythme, la hauteur... et ont monté un projet musical qu'ils vont présenter aux familles lors de la cérémonie des talents.

Enfin, une petite photo souvenir du carnaval. Nous avons défilé dans Gadagne pour montrer nos beaux costumes....! De retour à l'école, goûter et séance photo :-). Sans oublier bien-sûr la traditionnelle bataille de confettis !

ESPACES VERTS

Dans le cadre de l'opération 50 000 arbres en Vaucluse du Conseil Départemental, nous avons pu bénéficier “d’une subvention en nature” de nombreux arbres et arbustes qui ont été plantés à différents endroits de la commune soit pour ajouter de l’ombrage et de la fraîcheur soit pour remplacer des sujets malades ou morts, soit tout simplement pour embellir le village, soit tout cela en même temps !

Ce gros travail de plantations a été réalisé par les agents municipaux des Espaces Verts.

- Les micocouliers morts du chemin de la Chapelle ont été remplacés avec la même essence (micocouliers de Provence). Les haies qui les entourent, vont être aérées et les feuillus taillés.

- A proximité du boulodrome et dans l'enceinte du stade Paul Mille, pour un agrandissement de la végétalisation des lieux, une dizaine de micocouliers ont été plantés.

- La place des Acacias, aux abords du groupe scolaire Pierre Goujon, est très fréquentée.

Les nouvelles plantations, amandiers, tilleuls et arbres de Judée viennent compléter les plantations déjà existantes et permettront davantage d’ombrage et pourraient jouer un rôle éducatif en lien avec la pollinisation.

- La cour de l'école voit sa végétalisation enrichie aux abords des terrains de sport. Les nouvelles plantations pourront apporter dans quelques années de l’ombrage là où il manque. Noisetiers de Byzance, des alisiers blancs et arbres de Judée ont été plantés.

- Place du Marché aux raisins, en bordure de la route du Thor, des Micocouliers remplaceront les platanes abattus.

- Stade Pierre Molland, plantations de 4 micocouliers près de la buvette.

- Un noisetier de Byzance a été planté dans l’espace vert route de saint Saturnin.

- Dans le parc de l’Arbousière et sur son parking, en remplacement d’arbres morts, des micocouliers ont été plantés.

Dans tous les endroits précédemment cités, nous retrouvons parfois des micocouliers.

- Le pourtour du parking du Bican, le parterre route du Thor, le parterre en haut du mur rue Baron Leroy sont plantés de gattiliers, cistes cotonneux, lavandes, des chênes verts, arbres de Judée et bien d'autres espèces, qui, à n'en point douter, vont embellir ces lieux.

*** Celtis australis = micocoulier de Provence**

*** Acer platanoïdes = érable plane**

*** Prunus amygladus = amandier**

*** Tilia Tornentosa = tilleul argenté**

*** Cercis siliquastrum = arbre de Judée**

*** Syringa laciniata = lilas**

*** Viburnum opulus = viorne obier**

*** Corylus Colurna = noisetier**

*** Sorbus Aria = alisier blanc**

*** Cercis Siliquastrum = arbre de Judée**

*** Vitex Agnès castus = gattilier ou arbre au poivre**

*** Cistus albidus = cistes cotonneux**

*** Lavandula angustifolia = lavande**

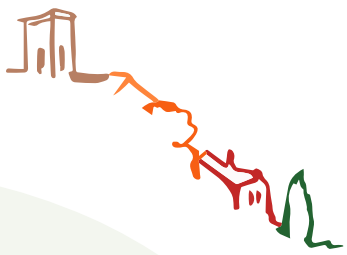

CRÈCHE

Les travaux d’aménagements extérieurs de la crèche se terminent.

Quelques reprises doivent être réalisées par l’entreprise qui avait en charge ces travaux.

AMÉNAGEMENTS ESPACES VERTS

Le service "Espaces verts" de la Commune a procédé, en fin d'hiver, à la finalisation du chantier de la traversée du village au niveau des commerces sur la route du Thor et la rue Baron Leroy.

De plus, un espace vert a été recréé sur le parking du groupe scolaire.

NOUVEAU COLOMBARIUM

Après l'agrandissement du cimetière de Campbeau où de nouvelles concessions sont disponibles pour l'acquisition et la mise en place de caveaux, un nouveau columbarium de 18 cases est désormais installé à proximité de deux autres. Un aménagement paysager ainsi que le nettoyage du monument viendront finaliser ce projet.

INSTALLATION DE CHICANES POUR EXPÉRIMENTATIONS

Ces projets, dont nous vous avions parlé dans le magazine de septembre, ont pris forme.

Quelques chicanes ont été mises en place à titre expérimental fin janvier, avenue Voltaire Garcin et chemin de Coupines afin de réduire les vitesses excessives.

D'autres seront installées, toujours à titre expérimental notamment rue Baron Leroy.

Les entrées/sorties d'habitations ont contraint leur emplacement et n'ont parfois pas permis de les rendre suffisamment efficaces.

En fonction des constats, ces chicanes pourraient être installées de façon pérenne, déplacées ou supprimées. Une d'entre elles, d'ailleurs, a été supprimée rapidement avenue Voltaire Garcin.

D'autres dispositifs incitatifs seront ajoutés progressivement en 2025.

Pour information, le matériel utilisé est réutilisable. Cela n'engendre donc pas d'investissements à perte... sauf quand ils sont volés ou vandalisés comme cela a été le cas sur certaines chicanes. Et nous déplorons ces actes.

Pour rappel, les actions de la mairie ne sont pas faites pour "embêter les gens" mais bien pour sécuriser leurs déplacements à pied, en vélo, en moto ou en voiture!

Réduire la vitesse de circulation, c'est l'affaire de tous ! Car beaucoup souhaitent des circulations apaisées dans leur propre quartier (comme cela nous a été rapporté durant les réunions de quartier) mais pouvoir se déplacer au plus vite quand ils/elles traversent les autres quartiers...

Un peu contradictoire vous ne trouvez pas ?

Donc si nous voulons collectivement agir pour une circulation plus apaisée dans notre village, faisons chacun l'effort de conduire de manière plus apaisée.

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

La Mairie est aussi concernée. Si les particuliers doivent respecter les obligations légales de débroussaillement, il en est de même pour la commune.

Nous faisons réaliser chaque année, des travaux de débroussaillement conséquents.

Cette année, c'était au tour du chemin des Pierres et l'arrière du parc de l'Arbousière.

Le syndicat mixte forestier, mandaté par

l'intercommunalité à notre demande, a procédé à ce débroussaillement tout en préservant la voûte tant appréciée du chemin des Pierres.

Ces travaux permettront aux pompiers d'accéder plus facilement aux zones boisées en cas de feu.

N'oubliez pas, pour la sécurité de votre habitation, de réaliser aussi ces travaux chez vous si vous êtes concerné par ces OLD.
Pour le savoir, vous pouvez consulter le site service-public.fr

N'hésitez pas à contacter le syndicat mixte forestier de Vaucluse pour plus d'informations : 04 90 78 90 91

SÉCURISATION DU STADE

À plusieurs reprises, les gens du voyage ont envahi la zone de La Galère et particulièrement le stade Pierre Molland et le terrain d'entraînement qui le jouxte. Ce qui occasionne systématiquement des coûts de remise en état plus ou moins importants suivant les années.

Afin de lutter contre cela, et après consultation et conseils de la gendarmerie, des pompiers, et en tenant compte des mesures prises sur d'autres communes, la municipalité a fait le choix de créer un ouvrage en béton armé, type glissière d'autoroute, coulé à l'intérieur de l'enceinte afin d'empêcher toute intrusion. Ce dispositif est complété par la pose d'enrochements et de blocs béton à différents endroits du site, susceptibles d'être des lieux d'entrées possibles.

RÉNOVATION DE LA MAIRIE LE PROJET SE CONCRÉTISE

Depuis plusieurs années, le projet de rénovation de la Mairie, place de la Pastière, est inscrit au budget… Mais à défaut d'obtenir les subventions nécessaires, nous l'avons reporté plusieurs fois. Fin 2024, l'Etat, la Région Sud et le Département de Vaucluse nous ont confirmé leur soutien au projet en nous accordant 501 500 € de subventions. Le projet peut enfin se réaliser ! Et nous vous en dévoilons ici les principaux éléments.

Rendre les espaces municipaux accessibles à tous

Le premier objectif était bien de faciliter les accès aux personnes à mobilité réduite aux espaces d'accueil du rez-de chaussée, mais aussi à la salle du Conseil Municipal au 1er étage. Pour cela, les travaux prévoient :

- Un élévateur, en grande partie vitré, de la place de la Pastière à la place Aimadieu (devant la porte des WC publics). Compte tenu des contraintes techniques et architecturales aucun autre emplacement n'était possible.
- Une rampe inclinée pour accéder à la porte principale en contournant les marches.
- Un ascenseur à l'intérieur du bâtiment desservant le R+1 mais aussi le R+2 dédié aux bureaux des services.

Ces modifications nous permettent également de :

- Remettre en valeur la porte principale qui redeviendra l'entrée pour tous.
- Créer un espace d'attente spacieux et confortable pour les usagers qui attendent d'être reçus.
- Créer un bureau-minute pour les nombreuses consultations et permanences ouvertes au public.
- Améliorer les conditions de travail de nos agents administratifs.

Réaliser la rénovation énergétique du bâtiment

Le deuxième volet du projet porte sur l'amélioration du bâti et la modification du système de chauffage pour économiser et décarboner l'énergie consommée par ce bâtiment. Cela reposera sur:

- L'isolation d'une grande partie des murs et l'isolation des combles.
- Le changement de nombreuses fenêtres.
- Le remplacement de la chaudière gaz par un système de PAC hybride gaz

Pouvoir réaliser ces deux projets dans la même séquence de travaux permet bien sûr de faire des économies financières substantielles… et aussi de réduire au maximum les inconvénients du chantier pour les usagers et pour le personnel municipal.

Les travaux sont prévus de juin à janvier 2026, mais nous aurons l'occasion de préciser ces dates dans les semaines à venir.

À noter : *les visuels ici présentés permettent de visualiser les grands principes. Mais ils ne permettent pas de voir le rendu final de la mairie. En effet, les choix des matériaux, des aménagements de façade, la peinture des volets, le style des menuiseries… ne sont* pas encore tranchés.

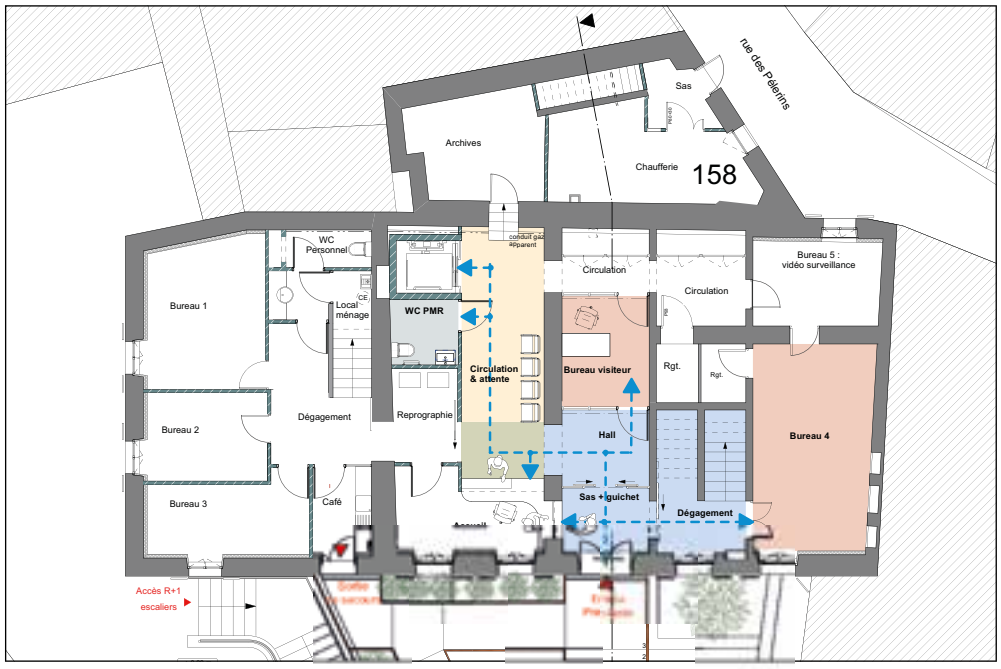

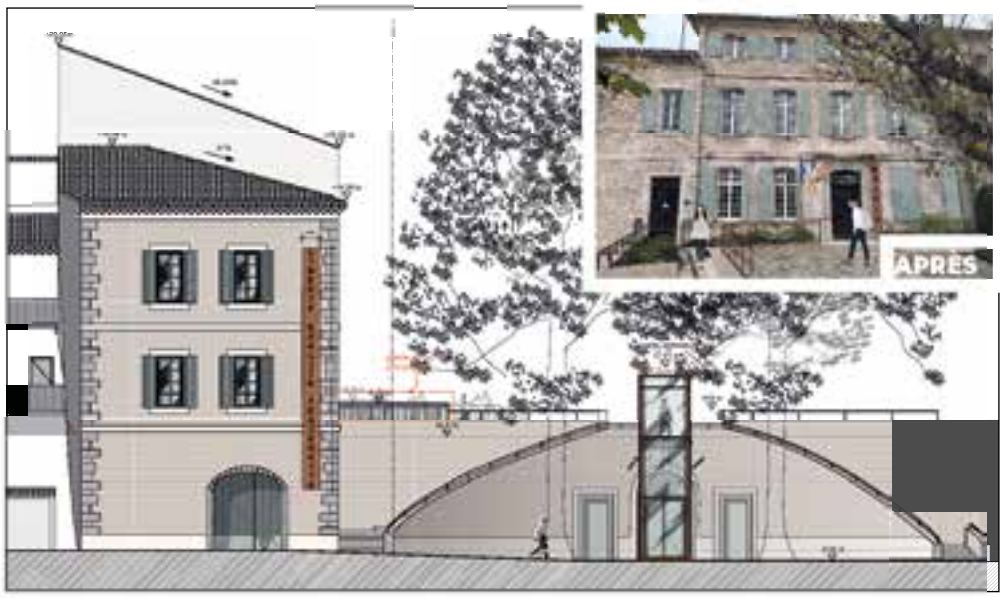

Et pendant la durée des travaux ?

Les services administratifs continueront à recevoir les usagers, bien sûr. Mais nous déplacerons les locaux vers le bâtiment mitoyen de l'Agence Postale Communale (ancien cabinet des Dr Ragonnet et Pommel).

Le Foyer Rural Laïque déménage vers les salles Fontségugne et Amistanço, face à la médiathèque.

Merci d'avance pour votre compréhension pour les inconvénients qui seront engendrés par ce projet important.

Quel coût pour ce projet ?

Les travaux sont estimés à 850 000 € Hors Taxes. En incluant les frais de maîtrise d'œuvre, de diagnostics et contrôle, cela représente 1,15 M€.

En comptant les subventions et le remboursement de la TVA, ce sont donc 500 000€ à la charge de la commune qui seront financés pour moitié par un emprunt et pour moitié en autofinancement.

A ceux qui se demandent s'il n'aurait pas fallu construire une nouvelle mairie, voici quelques réponses:

- Il n'y a pas de parcelle disponible à proximité du cœur de vie du village.
- La construction d'une mairie aurait couté bien plus cher (plus de 2M d'euros).
- Quid du devenir du bâtiment actuel.
- La sobriété foncière et financière restent notre priorité.

DE LA CAVE COOPÉRATIVE AU NOUVEAU CHAI
ÉVÉNEMENTS LE 26 AVRIL !

La cave coopérative de notre village, créée dans les années 1928-1929, a connu ses heures de gloire pendant plus de 80 ans. En 2012, ce lieu emblématique de notre commune a reçu sa dernière vendange, puis, son activité a été transférée sur le site de la cave de Morières les Avignon.

Quelques années après, Grand Delta Habitat s'est porté acquéreur de cet espace, afin d'implanter un nouveau quartier, « Le Nouveau Chai » et proposer des habitations individuelles ou collectives, en propriété ou en location.

Les travaux sont désormais terminés et tous les habitants ont pris possession de leur logement.

Nous vous invitons à venir découvrir « Le Nouveau Chai » le samedi 26 avril à 11h (route de la gare) ; à cette occasion, une plaque commémorative de la cave coopérative sera dévoilée.

Ce moment de partage et de convivialité, ouvert à tous, sera clôturé par le verre de l'amitié. L'association « Les Jardins du Colibri », proposera un atelier de « cuisine de rue ».

Auparavant, à 9 h 30 : ouverture des Jardins Partagés (chemin des Ponches).

N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de l'association « Les Jardins du Colibri ».

Nous vous espérons nombreux !

MARCHÉ DES PRODUCTEURS : LE RETOUR !

Venez retrouver vos producteurs locaux sur le plateau de Campbeau !

Fruits, légumes, viande, fromage de chèvre, miel, jus de fruits et vins vous seront à nouveau proposés à la vente par les producteurs locaux. Pain, pâtisseries, glaces, pizzas, le tout produit localement, viendront compléter l'offre.

Inauguration du marché des producteurs mardi 8 Avril à partir de 17 h sur le plateau de Campbeau.

DÉPART À LA RETRAITE

Le 1er février 2025 Monsieur SOBKOWIAK Eric, facteur sur notre commune, a pris sa retraite. Il a exercé sa fonction sur Châteauneuf de Gadagne pendant onze années. Ce fut, pour nous tous, un réel plaisir de côtoyer quelqu'un d'aussi investi dans son travail, disponible, calme, souriant et professionnel. Il est clair que son dévouement envers nous tous au quotidien a eu un impact positif à la fois sur le service rendu mais aussi sur nos journées lorsque nous le croisions!

Le maire accompagné d'élus et d'agents de l'administration ont reçu monsieur Sobkowiak en mairie pour le remercier de vive voix.

Et nous tenons à lui dire une fois de plus, un grand MERCI et lui souhaiter une bonne retraite au nom de tous les castelnovins !

ENTRETIEN AVEC BERNARD & FABIENNE MARTIN, PROPRIÉTAIRES DE LA GUINGUETTE DU CANAL

On aurait pu commencer par vous souhaiter la bienvenue à Gadagne… mais c'est inutile !

F : Effectivement, nous habitons le village depuis déjà de nombreuses années. Tout comme notre fille Anaïs. Mais c'est vrai que notre parcours professionnel nous a quelque peu éloignés du village. Pendant longtemps nous tenions un bar-restaurant dans un camping à Palavas ; et ces dernières années nous avions le Café de l'Orient à Saint Saturnin les Avignon.

Souvent Saint-Saturnin les Avignon rime avec « rugby »…

B : Effectivement, c'est une ambiance festive que nous adorons. D'ailleurs, j'ai moi-même joué au rugby à XIII, notamment à Gadagne où le club avait été créé sur le stade Paul Mille. J'ai beaucoup de plaisir à croiser mes anciens coéquipiers.

F : C'est vrai que le sport en général a rythmé nos vies. Pour ma part, c'est au basket que j'ai été biberonnée, et que j'ai pratiqué à un niveau semi-professionnel.

Vous installer à Gadagne est donc une certaine forme de logique ?

B : Effectivement ce sera sans doute notre dernière affaire. Nous recherchions sur Gadagne un endroit à la fois paisible et suffisamment grand pour créer un lieu où les clients se sentent à leur aise. Avec un parking spacieux, une salle pouvant accueillir 100 personnes et de vastes terrasses extérieures côté canal, notre désir est assouvi.

F : L'esprit « guinguette » nous correspond tout à fait. Boire un verre avec des amis, se restaurer, écouter de la musique, danser, jouer aux boules : c'est tout cela que nous voulions proposer. Sans pour autant oublier les personnes qui souhaitent un cadre davantage apaisé.

B : Nous sommes à la fois heureux de proposer quelque chose de nouveau sur le village, et impatients d'y croiser tous les « gadagniens » qui seront chaleureusement accueillis !

AROMA-ZONE, ENSEIGNE PRÉFÉRÉE DES FRANÇAIS EN TERMES DE RAPPORT QUALITÉ-PRIX

Pour son 14e classement annuel des enseignes préférées des consommateurs, le cabinet de conseil britannique OC&C Strategy Consultants a interrogé plus de 48 000 consommateurs dans le monde concernant leurs préférences en 2024.
En France, Aroma-Zone, marque française pionnière en aromathérapie et experte naturelle en soins et beauté, implantée à Gadagne, se hisse sur le podium, derrière Decathlon… et devant Amazon. L'entreprise française se hisse même à la première place de quatre classements : les enseignes avec le meilleur rapport qualité-prix, les enseignes qui s'adaptent le mieux aux besoins du consommateur, les enseignes avec la meilleure qualité de produits, et les enseignes les plus fiables.

Votre notoriété grandissante n'a d'égal que votre investissement local notamment en étant le partenaire majeur de notre Foulée des Félibres.

Félicitations aux équipes d'Aroma-Zone !

LES VERGERS DE BONPAS

Nouveau depuis le 15 mars.

Une très bonne nouvelle pour ceux qui souhaitent consommer local. Nous souhaitons le meilleur aux Vergers De Bonpas, Domaine de la Croisette dans cette nouvelle aventure !

L'OFFRE DE RESTAURATION S'ÉTOFFE AVEC L'OUVERTURE DE LA GUINGUETTE DU CANAL

Avec l'arrivée des beaux jours, plus que jamais nos commerçants de bouche vous attendent : proximité, accueil, et plaisirs gustatifs sont au rendez-vous pour tous les budgets. Alors, n'hésitez plus : régalez-vous !

Chez Stéphane et Janique, vins et fromages

28 place du Félibrige / 04 65 87 54 23

Dégustation de fromages et de charcuteries. Terrines & légumes marinés. Spécialités fromagères, bocaux et douceurs. Ouvert matin et après-midi du mardi au samedi et le dimanche matin. Ouvert les vendredis et samedis soirs

L'atelier du Marché

87 place du marché / 04 65 87 25 47

Cuisine familiale avec des produits frais et locaux. Terrasse ombragée au bord du canal. Horaires d'avril à octobre : Lundi 7h / 15h (sauf juillet & août) ; Mercredi 7h / 15h et 18h / 22h ; Jeudi 7h / 15h et 18h / 22h30 ; Vendredi 7h / 15h et 18h / 23h ; Samedi 7h30 / 15h et 18h / 23h ; Dimanche 7h30 / 15h et 18h / 22h . Cuisine ouverte de 11h45 / 13h45 et 19h / 21h

La Guinguette du Canal

420 route de la gare / 09 60 17 83 64

Cuisine familiale avec carte de grillades. Large choix de pizzas. Menu du jour. Terrasse ombragée au bord du canal. Ouvert lundi, jeudi, vendredi et samedi midi & soir ; Mardi & dimanche midi

La Maison de Celou

5 rue Saint-Join / 04 90 16 08 61

Cuisine traditionnelle gastronomique. Vue panoramique sur le Mont Ventoux. Ouvert mardi, jeudi, vendredi et samedi midi & soir ; Mercredi midi

Le Bistrot de la Pastière

5 place de la Pastière / 04 90 22 40 95

Cuisine italienne avec produits de saison et de terroir. Cave à viandes. Grillades et pinsas au feu de bois. Terrasse ombragée avec vue panoramique. Ouvert du mercredi au dimanche midi & soir

Le Café du Sénot

51 place du marché / 04 90 31 82 34

Cuisine familiale. Menu du jour. Terrasse couverte. Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 15h ; Vendredi 8h / 00h30 ; Samedi 17h / 00h30

NOUVEAU

COMAIR 3.0 ET LES CRÉATIONS DE LA DARONNE / STUDIO DES DARONS SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

ComAir 3.0 : Agence de communication spécialisée dans la stratégie digitale, la formation, la conception de sites web et la gestion des réseaux sociaux. Nous aidons les entreprises à développer leur présence en ligne et à atteindre leurs objectifs avec succès.

Les Créations de la Daronne / Studio des Darons : Faites de vos événements (anniversaires, mariages...) des moments waouh ! Décoration, confiseries personnalisées, tout est pensé pour émerveiller vos invités.

Contactez-moi pour en savoir plus
06.63.41.21.60
comair3.0@gmail.com
https://www.instagram.com/lescreadeladaronne/
https://lescreadeladaronne.fr/

UN NOUVEAU MÉDECIN GÉNÉRALISTE À GADAGNE

Le docteur Perrine Brusset Guerin a réalisé ses études à la faculté de Marseille. Originaire d'Avignon, elle a toujours eu à cœur de s'installer dans le Vaucluse.

Ce projet s'est concrétisé à l'issue de son dernier stage de formation réalisé au sein de la MSP. Elle est très enthousiaste à l'idée de rejoindre l'équipe médicale et paramédicale afin de s'investir auprès des patients.

Le docteur Brusset Guerin est sensible à une approche globale de la santé, elle a un intérêt particulier pour la santé des femmes et des enfants.

L'équipe du bulletin municipal lui souhaite la bienvenue.

A PARTIR DU 15 AVRIL, UNE NOUVELLE DENTISTE À GADAGNE !

L'équipe du bulletin municipal souhaite la bienvenue au Docteur Charlotte Lange qui vous accueillera au 915 Route d'Avignon.

La prise de rendez vous pour les nouveaux patients peut se faire sur le site drlangecharlotte.fr

Jours et horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 18h.

HENRI DE GALLÉAN, DERNIER DUC DE GADAGNE

Nous commémorerons cette année, le centenaire de la mort du dernier duc de Gadagne.

De son nom complet **Louis, Charles, Henri de Galléan de Gadagne**, il est né en 1837 au Château de Diziers à Suèvres (Loir et Cher) et décédé en février 1925 au Château de Monteillet à Courthézon (84), à l'âge de 87 ans.

Il fut confirmé par décret du 14 janvier 1861 dans le titre héréditaire de duc de Gadagne, conféré à ses ancêtres par bulle du 30 novembre 1669 : il devenait ainsi le cinquième et dernier duc du nom.

ARMOIRIES DES GALLEAN-GADAGNE

Le champ de ces armoiries est emprunté au billet de santé de 1722 ; l'écusson est celui de la famille des Galléan, alliée par mariage (1598) aux Gadagne avant qu'elle n'achète la seigneurie de Châteauneuf.

HENRI DE GALLÉAN, DARRIÉ DU DE GADAGNO

Counmemouran óugan, lou centenàri de la mort dòu darrié Du de Gadagno.

*De soun noum coumplèt **Louis, Charles, Henri de Galléan de Gadagne,** es nascu en 1837 au Castèu de Diziers à Suèvres (Loir et Cher) e defunta en febrié 1925 au Castèu de Monteillet à Courthezoun (84), à l'age de 87 an.*

Fuguè counfierma pèr decrèt dòu 14 janvié 1861 dins lou titre ereditàri de Du de Gadagne, counferi à sis aujòu pèr bulo dòu 30 nouvèmbre 1669 : devenié ansin lou cinquen e darrié du dòu noum.

Revenons en arrière : c'est à partir de 1160 environ que les **Amic de Sabran** prennent possession de notre village et c'est **Giraud Amic** qui devient le premier seigneur de Châteauneuf. Pendant presque 300 ans, le village continuera ainsi à porter le nom de **Châteauneuf de Giraud Amic.**

Quand, un peu plus tard, Rostaing de Sabran rendit hommage au Pape en 1324, il eut le soin de spécifier qu'il entendait ne pas soumettre la baronnie au Saint Siège, et qu'elle resterait terre du Comtat, « mais de toute autre condition que celle des autres vassaux de l'église ». C'est de là que Châteauneuf fut dit : « in comitatu sed non de comitatu » (dans le Comtat mais pas du Comtat). Cet acte permit au seigneur et à la communauté de Châteauneuf de ne pas supporter les contributions ordinaires de l'état pontifical et de se dire indépendants jusqu'en 1791.

La famille **de Simiane**, qui succèdera aux Giraud Amic, comptera de nombreux seigneurs, parmi lesquels **François de Simiane,** qui est contraint de vendre la baronnie à **Charles-Felix de Galléan,** comte de Gadagne (et grand capitaine des armées de Louis XIV). La mère de Charles- Félix était une **Guadagni**, et appartenait à une puissante famille d'origine génoise, installée à Avignon depuis le milieu de XIVe siècle. L'avènement de cette dynastie aura pour conséquence le changement de nom du village qui deviendra, dès 1669, **Châteauneuf de Gadagne.**

En novembre de la même année, une bulle pontificale du pape Clément IX élèvera cette baronnie au rang de **Duché.**

Après la charge occupée successivement par **Pierre-François, Joseph-Louis-Marie, Jean-Baptiste-Louis-Thomas,** c'était au tour **d'Auguste-Louis** de prendre la suite, mais Il renonça cependant à son titre et son fils, **Louis-Charles-Henry** reprendra la dignité et le titre de duc de Gadagne (ainsi que ceux de marquis de Vedène, seigneur de Saint-Savournin et d'Éguilles) jusqu'en 1925. Ce titre sera confirmé par l'empereur des Français Napoléon III, neveu de l'empereur Napoléon 1er en 1861.

Notons que ces seigneurs résidaient généralement à Paris, car ils occupaient des charges à la cour, ou dans les armées du roi.

Avec **Louis-Charles-Henry,** après près de 450 ans, prendra ainsi fin la branche française des Guadagni.

*Revenèn à rèire : es à coumta de 1160 aperaqui que lis **Amic de Sabran** prenon poussessioun de noste vilage e es **Giraud Amic** que devèn lou proumié segnour de Castèu-Nòu. Durant quasimen 300 an, lou vilage countuniara ansin à pourta lou noum de **Castèu-Nòu de Giraud Amic.***

Quouro, un pau mai tard, Rostaing de Sabran rendè oumenage au Pape en 1324, aguè lou suen d'espicifica qu'entendié pas soumetre la barounié au Sant-Sèti, e que soubrarié terro du Coumtat, « mai de tout autro coundicioun qu'aquelo dis àutri vassau de la glèiso ». Es d'aqui que Castèu-Nòu fugué di : « in comitatu sed non de comitatu » (dins lou Coumtat mai pas dòu Coumtat). Aquel ate permetegué au segnour e à la coumunauta de Castèu-Nòu de pas supourta li countribucioun ourdinàri de l'estat pountificau e de se dire independènt fin qu'à 1791.

*La famiho de **Simiane,** que sucedira i Giraud Amic, coumtara noumbre de segnour, demié li quau **François de Simiane,** qu'es coustren de vèndre la barounié à **Charles-Felix de Galléan,** coumte de Gadagno (e grand capitàni dis armado de Louis XIV). La maire de Charles-Félix èro uno **Guadagni,** e apartenié à uno pouderouso famiho d'óurigino genouveso, istalado en Avignoun desde lou mitan dòu XIVe siècle. L'avenimen d'aquelo dinastìo aura pèr counsequènci lou cambiamen de noum dòu vilage que devenira, desde 1669, **Castèu-Nòu de Gadagno.***

*En nouvèmbre de la meme anado, uno bulo pountificalo dòu papo Clément IX aubourara aquelo barounié au rèng de **Ducat.***

*Après la cargo óucupado à-de-rèng pèr **Pierre-François, Joseph-Louis-Marie, Jean-Baptiste-Louis-Thomas,** venié à **Auguste-Louis** de prene la seguido, mai renouncia pamens à soun titre e soun fiéu, **Louis-Charles-Henry** recoubara la dignita e lou titre de Du de Gadagno (ansin qu'aquéli de marqués de Vedèno, segnour de Sant-Savournin e d'Éguilles) enjusqu'en 1925. Aquel titre sara counfierma pèr l'emperaire di francès Napoléon III, nebout de l'emperaire Napoléon 1er en 1861.*

Es de nouta qu'aquéli segnour restavon generalamen à Paris, dóumaci óucupavon de cargo à la court, vo dins lis armado dòu rèi.

*Emé **Louis-Charles-Henry,** après près de 450 an, prendra ansin fin la branco francèso di Guadagni.*

Redacioun e reviraduro d'Alphonse Cangélosi

.

ORATOIRE DE NOTRE DAME DE BEL ACCUEIL

Rue de l'église, au pied de la coquille du château, s'ouvre une grille d'entrée du jardin. Elle est surmontée d'une niche abritant une statue de la Vierge.

Avant la Seconde Guerre Mondiale, cette niche était ornée d'une très belle statue du XVIIè s. en pierre blanche qui fut brisée durant la guerre et dont seuls subsistèrent la tête et les pieds sur un socle gravé d'une inscription (cf photo).

La niche resta orpheline.

Durant des années, on chercha une statue de remplacement aux dimensions convenables à celle de la niche. sans succès.

C'est alors qu'en 2023 une artiste du Thor, Maryse Petitet, ancienne des Beaux Arts de Paris, proposa de réaliser en terre cuite une statue de Madone à l'Enfant.. inspirée d'un célèbre modèle du XVè s.

En l'honneur de cette Madone, le cadre de pierre, déformé par les ans a été restauré, tout en gardant son aspect rustique que seuls viennent rompre une légère ferronnerie et un soubassement mouluré en appui.

Cette moulure est elle-même empruntée à la tradition castelnovine. On la retrouve en effet, sur la Pastière, en appui des fenêtres de la Maison Paroissiale et de la Mairie, ancienne Maison Goujon. Cette caractéristique peut se voir sur d'autres maisons du vieux village.

Ces décors, appelés « tapis de procession » sont le symbole des maisons chrétiennes qui, à l'origine, au passage des processions, arboraient à leurs fenêtres leurs plus belles broderies ou tentures, remplacées plus tard par ces décors sculptés.

On les retrouve-aux fenêtres des plus belles maisons d'Avignon et surtout d'Arles.

Joël JAYER

MEDIATHEQUE

ATELIER NUMÉRIQUE : DÉBUTER AVEC LE TRAITEMENT DE TEXTE
VENDREDI 04/04 DE 13H30 À 15H

Pour la rédaction de vos lettres, la composition d'un menu, la création d'un simple tableau, apprenez à utiliser des outils simples et à personnaliser votre travail bureautique. Découvrez lors de cet atelier ludique les logiciels de traitement de texte Word ou Open Office.
Gratuit, sur inscription

RENCONTRE LITTÉRAIRE ET DÉDICACES « LA LETTRE BLEUE », EMMANUEL ROBERT-ESPALIEU (FAYARD, 2024)
VENDREDI 04/04 À 18H30

Emmanuel Robert-Espalieu est dramaturge et romancier. Ses deux précédents ouvrages, Fleur de sang (Michel Lafon, 2021) et Monsieur de Paris (Michel Lafon, 2023), ont conquis la presse et les lecteurs (sélection Prix des Lecteurs Pocket 2024). Avec La lettre bleue, l'auteur revient aux thèmes qu'il affectionne dans son théâtre : les émotions qui nous relient les uns aux autres, avec toujours un attachement à l'histoire.

Cette rencontre littéraire sera suivie d'un temps consacré aux dédicaces et d'un moment de convivialité proposé par la médiathèque.
Gratuit, entrée libre

EXPOSITION DE PEINTURES
DU MARDI 08/04 AU SAMEDI 26/04
VERNISSAGE LE MARDI 22/04 À 15H

Cette exposition présente les créations des travailleurs en situation de handicap de l'ESAT de la Jouvène, situé à Châteauneuf-de-Gadagne.

Ces œuvres ont été réalisées dans le cadre d'un atelier " soutien d'arts plastiques" mené par une Art Thérapeute : Léa Forzani.
Gratuit, entrée libre

LE CLIP (CERCLE DES LIVRES PARTAGÉS)
MARDI 22/04 DE 18H À 19H

Passionné ? Simple curieux ? Bavard ? En panne d'idée ? Le SelRit et la Médiathèque s'associent pour vous proposer, une fois par mois, un temps de partage de vos lectures, simple et convivial, autour d'une infusion. Ouvert à tous, à partir de 16 ans.
Gratuit, sur réservation

CONFÉRENCE « BIEN-ÊTRE » PAR L'ECOLE DOUCE
SAMEDI 26/04 DE 17H30 À 19H

Le Bien-Être en tant qu'aptitude, intégrer des choses simples dans son quotidien pour renouer avec soi. Alexandra vous propose de découvrir des pratiques essentielles pour se recentrer sur soi, reprendre la main sur son vécu et aborder la vie de manière plus sereine. Ouvert à tous.
Gratuit, sur réservation

LE CLUB DES BDÉCOUVREURS
LUNDI 28/04 DE 19H À 20H

Tous les mois, une sélection de pépites et de nouveautés à découvrir tranquillement chez soi grâce au Club "BD" de la Médiathèque. En partenariat avec la Librairie de l'Horloge de Carpentras. Ouvert à tous, à partir de 16 ans.
Gratuit, sur réservation

L'HEURE DU CONTE
CHAQUE MERCREDI DE 10H15 À 10H45

Histoires drôles, fantastiques ou qui font un peu peur...Les bibliothécaires accueillent les enfants pour partager un doux moment autour du livre.
Entrée libre, dès 3 ans

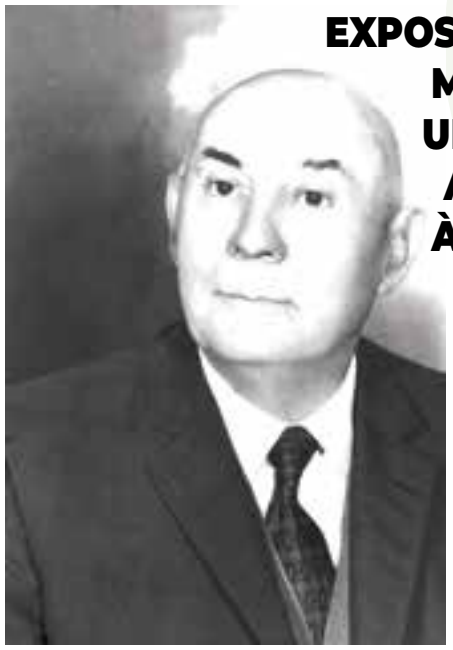

EXPOSITION RAOUL MILHAUD : UN HOMMAGE ARTISTIQUE À UN ANCIEN MAIRE

À la fin du mois de juin 2025, la **salle Tavan** accueillera une exposition exceptionnelle dédiée aux œuvres de **Raoul Milhaud,** ancien maire de Châteauneuf-de-Gadagne, élu en **1959 et 1965.**

Après un avant-goût en septembre 2024 à la médiathèque **Raoul Milhaud**, cette exposition offrira **un large panorama de son travail :** sculptures, peintures, textes et éléments de son atelier seront réunis pour faire découvrir son univers artistique.

Une journée spéciale sera organisée pour les élèves, et d'autres dates permettront aux habitants de venir admirer ces œuvres.

Cet événement est rendu possible grâce à l'aide précieuse de **Madame SAES,** fille de Raoul Milhaud, qui réside toujours dans le village.

Une belle occasion de célébrer la mémoire et le talent d'une figure marquante de Châteauneuf-de-Gadagne.

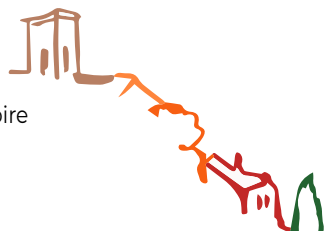

NOMADE(S)

LA GARANCE
SCÈNE NATIONALE DE CAVAILLON

LES NOMADES : DES SPECTACLES PRÈS DE CHEZ VOUS !

Chaque année, la Scène nationale de Cavaillon, La Garance propose des spectacles itinérants sur notre territoire, et Châteauneuf-de-Gadagne a la chance d'en accueillir régulièrement. Le dernier en date, Céline, a rencontré un grand succès ! C'était le dimanche 9 mars dans notre village.

D'autres rendez-vous sont à noter pour profiter de cette belle programmation à proximité :

- **"Corps Sonores Juniors" – Samedi 26 avril à 15h, 17h et 19h à Caumont**
- **"La Saga de Molière" – Lundi 9 juin à 20h30 à L'Isle-sur-la-Sorgue**
- **"La Saga de Molière" – Mercredi 11 juin à 20h30 à Saint-Saturnin-lès-Avignon**
- **"La Saga de Molière" – Vendredi 13 juin à 20h30 à Caumont**

Une belle occasion de découvrir des spectacles de qualité tout près de chez nous !

CARTES D'ACCÈS : DES AGENTS VEILLENT AU BON FONCTIONNEMENT DE NOS DÉCHÈTERIES

Pour accéder aux déchèteries du territoire, il est indispensable de présenter un justificatif d'identité et une carte d'accès au même nom à l'agent d'accueil présent à l'entrée du site.

Pourquoi contrôler les accès en déchèteries ?

La mise en place du contrôle d'accès réserve l'entrée aux seuls usagers autorisés. L'objectif : fluidifier et sécuriser la circulation dans les déchèteries, tout en améliorant le service rendu et les conditions de tri.

Lutter contre les apports en provenance de l'extérieur du territoire
Le contrôle d'accès permet d'interdire l'accès aux usagers et entreprises extérieurs au territoire, car ils ne contribuent pas à la taxe finançant le service de collecte et de traitement des déchets. En maîtrisant les quantités, la réduction des tonnages permet de ne pas augmenter les impôts.

Pour différencier les particuliers des professionnels

Il existe des cartes déchèteries réservées aux particuliers et d'autres qui sont réservées aux professionnels.

- Les particuliers disposent de 18 passages gratuits par an,
- Les professionnels sont facturés au nombre de passages effectués.

Pour les professionnels, le montant d'un passage a été fixé à 31 € TTC pour une entreprise du territoire.

Pour les entreprises situées en dehors du territoire, mais justifiant d'une activité ou d'un chantier sur le territoire, le montant a été fixé à 53 € TTC.

Pour améliorer la sécurité et l'accueil dans nos sites

Le contrôle des accès permet aux agents de déchèterie d'être plus disponibles pour accueillir et guider les usagers lors de leurs dépôts, tout en améliorant la sécurité sur place. En régulant les entrées, l'accueil au sein des déchèteries devient plus fluide, surtout pendant les périodes de forte affluence.

En clair

Quand vous allez en déchèterie, vous devez montrer votre carte d'accès et un justificatif d'identité. Un agent est maintenant présent à l'entrée des déchèteries et vérifie que vous êtes bien le propriétaire de la carte.

Certains utilisateurs ne respectent pas cette règle et ces comportements perturbent le bon fonctionnement des déchèteries.

Vous ne devez pas prêter, donner ou céder votre carte d'accès à quelqu'un d'autre.

Le Saviez-vous ?

Lors des contrôles d'accès réalisés en 2024, il s'est avéré que certaines personnes contrôlées étaient des professionnels utilisant la carte d'un particulier sur le territoire.

Ainsi, les professionnels ne payaient pas leur redevance pour accéder aux déchèteries et les coûts de collecte et de traitement de leurs déchets étaient supportés par l'ensemble des ménages.

LA STRADA - SALLE DES PÉNITENTS

LE SECRET DE KHÉOPS
MERCREDI 9 AVRIL 20H30

Aventure de Barbara Schulz avec Fabrice Luchini, Julia Piaton, Gavril Dartevelle... 1h38-FRANCE-2024

Le trésor du pharaon Khéops a-t-il été découvert pendant la campagne d'Égypte de Napoléon, ramené en France, puis caché à Paris ? Christian Robinson, archéologue flamboyant aux méthodes peu orthodoxes, en est persuadé, depuis la découverte d'une mystérieuse inscription lors de nouvelles fouilles au Caire. Bien décidé à déchiffrer les indices laissés par Dominique Vivant Denon, le premier directeur du Louvre, Christian Robinson se lance alors dans une quête du trésor hors du commun à travers Paris, des archives poussiéreuses du Louvre jusqu'aux cabinets secrets de la Malmaison. Il embarque dans son aventure sa fille et son petit-fils, dans l'espoir insensé de réaliser à Paris la plus grande découverte archéologique du XXIe siècle...

LES FILLES DU NIL
VENDREDI 25 AVRIL À 20H30

VOSTFR : Documentaire de Ayman El Amir et Nada Riyadh... 1h42
DANEMARK - EGYPTE
FRANCE - QUATAR
ARABIE SAOUDITE - 2024

L'OEIL D'OR prix du documentaire FESTIVAL DE CANNES 2024

Dans un village du sud de l'Égypte, une bande de jeunes filles se rebelle en formant une troupe de théâtre de rue. Rêvant de devenir comédiennes, danseuses et chanteuses, elles défient leurs familles coptes et les habitants de la région avec leurs performances audacieuses.

Tarifs : 5.50 euros ou adhérents et moins de 18 ans 4 euros ou carte de 10 entrées 45 euros. Paiement en espèces ou chèque **pas de CB**

SC GADAGNE

UN CLUB DE FOOTBALL EN PLEIN ESSOR

Fondé en tant qu'association sportive, le SC Gadagne est un club de football ancré dans la vie locale de Châteauneuf-de-Gadagne.

Il offre aux passionnés de ballon rond un cadre dynamique et convivial pour pratiquer leur sport favori.

Aujourd'hui, le club compte 291 licenciés, répartis sur différentes catégories :

- Foot animation : 125 enfants découvrent et progressent dans le football.
- Foot compétition (U15 à U19) : 34 jeunes engagés dans les championnats.
- Seniors : 86 joueurs évoluent sous les couleurs du club.

Grâce à son engagement auprès des jeunes et des adultes, le SC Gadagne continue de grandir et de transmettre les valeurs du football : plaisir, esprit d'équipe et dépassement de soi.

RANDO POUR TOUS

Samedi 5 Avril 2025, à Châteauneuf de Gadagne, la randonnée pour tous sera de nouveau à la fête :

Une initiative du Comité Départemental de Randonnée Pédestre, orchestrée par les associations Solars de Virons et RandoFavet, qui réunira tous les amateurs et pratiquants de randonnée douce, sous toutes ses formes, dans les associations, les clubs, en famille ou individuellement :

Rando douce, rando santé, rando pour tous, handi-rando et déficients visuels seront ainsi à l'honneur sur des parcours adaptés, sur le plateau de Châteauneuf de Gadagne.

Les balades proposées, de 5 à 9 km, aux dénivelés variant de 20 à 90 m, permettront à tous et en groupes encadrés par des animateurs expérimentés de découvrir les paysages viticoles du plateau et les vues pittoresques du Comtat et du département, à une allure modérée.

Samedi 5 Avril, une date à retenir et à diffuser, afin que soient mis à l'honneur ceux et celles qui, pour quelque raison que ce soit, effectuent des randonnées sans difficultés et de courte durée, tout en pratiquant une activité physique et de loisir, dans un contexte convivial.

La manifestation, qui aura lieu à partir du Parc de l'Arbousière, s'organisera de la façon suivante :

De 8h30 à 9h00 : accueil des participants de rando douce, pot de bienvenue (café, thé, viennoiseries) ;

De 9h00 à 11h30 environ : balades sur le plateau

De 11h30 à 12h15 : retour à l'Arbousière et rafraîchissements.

Les pratiquants d'handi-rando, de sport adapté, de rando-santé et les déficients visuels se joindront à cette manifestation à partir de 9h30, départ des balades à 10h00, retour entre 11h30 et 12h15.

Grâce à la Municipalité de Châteauneuf de Gadagne, au Comité Départemental de Randonnée, aux associations organisatrices, nul doute que cette manifestation connaîtra, cette année encore, un gros succès de participation auquel les clubs du département sont chaleureusement invités et attendus.

Renseignements complémentaires auprès du Comité Départemental de Randonnée Pédestre :

www.rando84.com ou 06 24 28 14 66

PAROISSE

Le temps pascal approche, voici les dates qui vous permettront de participer aux différentes cérémonies :

- **4 AVRIL à 17h :** chemin de Croix avec les enfants, dans les rues du village
- **RAMEAUX - 13 AVRIL :** messe à 9h30
- **JEUDI SAINT le 17 AVRIL :**
  - **À 17h :** à Chât.de Gadagne. confessions et à 18h, Cène
- **VENDREDI SAINT le 18 AVRIL :**
  - **À 15h :** chemin de croix à Jonquerettes
  - **À 18h :** office de la Croix au Thor
- **SAMEDI SAINT le 19 AVRIL :** Vigile de Pâques
  - **A 20h30,** au Thor, Baptêmes
- **PÂQUES le 20 avril à 9h30 :** messe à Châteauneuf-de-Gadagne

ESCOLO DE FONT - SEGUGNO

DITADO (dictée) en "lengo nostro"
Samedi 26 Avril salle A.TAVAN à 15 H.

Inscription gratuite sur place à partir de 14 H 30. Ouvert à tous.
1 bouteille de vin offerte à chaque candidat.
3 niveaux de récompense : Débutants - Moyens - Très confirmés
Plusieurs prix dans chaque catégorie.
Collation offerte par les escoulans pendant la correction.
Venez nombreux !

COMITÉ DES FÊTES

LA FOULÉE DES FÉLIBRES

Le comité des fêtes remercie l'ensemble des bénévoles de l'organisation de la Foulée 2025. Une édition qui a battu tous ses records avec 1150 participants.
125 marcheurs sur la 7 km, 95 sur la 14 km, 250 enfants, nous sommes impatients de vous retrouver pour l'édition 2026.

Course 13 km : 244 coureurs

PLACE	TEMPS	NOM
1	49:08	Aimadieu Emile
4	50:48	Bourdet Maxime
5	53:07	Humez Jeremy
24	1:00:03	Ortolan Pierre
29	1:00:33	Leclair Cédric
30	1:00:34	Vialle Cedric
57	1:05:09	Satge Morgane
59	1:05:22	Depoorter Romain
86	1:07:26	Bonnet Alain
90	1:07:37	Jawein Jean-Franck
93	1:07:40	Vadon Jacques
94	1:07:41	Zouania Eliot
96	1:07:59	Rixte Clement
99	1:08:03	Oligeri Pierre
133	1:09:56	Guichard Julien
158	1:12:21	Lacomare Tanguy
194	1:15:18	Rosier Charles
195	1:15:20	Rosier Hubert
198	1:15:33	Deschamps Timothee
207	1:16:15	Bertrand Romain
216	1:17:10	Bonnemayre Corinne
221	1:17:59	Bonfillon Louis
223	1:18:14	Gilles Manon
229	1:18:49	Rouard Timothy
247	1:19:50	Martin Jean-Baptiste
249	1:20:11	Herlens Francine
255	1:20:23	Breton Melanie
256	1:20:30	Aboukhalili Yannis
259	1:20:36	Herlens Frederic
289	1:23:04	Gayraud Guillaume
290	1:23:04	Mallet Florian
300	1:24:00	Bouix Thierry
307	1:24:18	Rolland Pascale
322	1:25:47	Youenou Anna
324	1:25:52	Salat Sebastien
336	1:27:30	Papera Marylou
341	1:28:12	Revertegat Matteo
350	1:29:14	Locquet Malaurie
358	1:30:51	Pramayon Sylviane
359	1:30:54	Thiery Marion
362	1:31:15	Paule Delphine
365	1:31:34	Delgado Camille
367	1:31:41	Javey Laure
384	1:33:53	Floquet Gregory
392	1:35:55	Macron Charlotte
394	1:36:47	Furusho-Percot Carina
405	1:40:43	Klein Eleonore
415	1:42:40	Klein Pascale
417	1:45:59	Clairvoyant Cassandra

Course 5 km : 250 coureurs

PLACE	TEMPS	NOM
6	18:39	Bonnet Axel
7	18:54	Bonnet Maxence
18	20:36	Bertrand Quentin
33	22:31	Bertrand Cyril
50	24:41	Pelardy Lola
51	24:42	Ceaglio Clint
59	25:41	Achour Valerie
76	27:26	Illos Sarah
82	28:12	Braat Julian
104	29:29	Cazes Quentin
106	29:36	Bastien Laurent
111	30:33	Muscat Jennifer
113	30:50	Thomas Aurelie
116	30:56	Berud Anais
120	31:06	Thiery Delphine
121	31:12	Poynard Juliette
125	31:26	Trochut Eric
140	32:11	Aimadieu Florence
146	32:30	Guillard Valentin
150	32:40	Sauget Sonia
154	32:48	Pelardy Jean-Marc
158	33:03	Alle Caroline
168	33:51	Barbe Manon
170	34:05	Bosc Robert
171	34:06	Bosc Jerome
172	34:11	Geren Camille
174	34:16	Roy Clemence
182	34:46	Pedrero Kaysha
193	35:53	Salat Jeremy
196	35:59	Allies Louise
198	36:09	Trouve Isaac
215	37:58	Payen Annabelle
216	37:59	Gayraud Charlotte
225	39:01	Charles Rene
236	40:00	Maria Roxane
244	1:50:57	Marenchino Kenny

FOYER RURAL LAÏQUE

Nouveau cours de Pilates : Les mardis de 09h30 à 10h30 avec Aymeric !

Stage MAG : du 14 au 18 Avril préparation des groupes pour Rock en Stock (Vendredi 6 Juin) : ouvert à tous. Infos Eddy 06 13 20 73 62

Randonnée découverte de l'environnement géologique autour de Caumont ! Rdv le 13 avril à 8h30 au monument aux morts.

- **Itinéraire : 5 km et dénivelé +100m**
- **Repas tiré du sac**
- **Nombre de participants limité à 15**
- **Attention nous vous demandons de vous inscrire en contactant le 06 81 47 90 03**

LI BON VIVENT

LOTOS DU MOIS

Les **2 lotos** du mois d'avril auront lieu **les mercredis 09 et 23 avril à 14h30** à la salle Anfos Tavan (nouvel horaire d'été). L'ouverture des portes se fera à partir de **13h45** précise et le nombre maximum de participants est de **170 personnes** pour des raisons évidentes de sécurité. Ces lotos sont exclusivement réservés aux adhérents de l'association à jour de leur cotisation. Toutes les informations concernant notre association sont régulièrement diffusées sur notre page **Facebook** de LI BON VIVENT ou sur le site **Intra-muros** de notre village.

VOYAGE AUX BALÉARES - ÎLE DE MAJORQUE

Ce voyage d'agrément **à l'île de Majorque** d'une durée de **6 jours / 5 nuits** aura lieu **du jeudi 24 avril au mercredi 29 avril 2025** (Le tarif proposé est de **795 euros** par personne) . Un car de 53 places a été réservé auprès des transports Arnaud (lieu de départ : ZA La Cigalière – Le Thor) le départ est prévu à **13h00** (Les réservations sont closes à ce jour).Les participants sont attendus avant 12h30 pour le rangement des bagages et l'appel. Chaque participant doit avoir une pièce d'identité valide et sa carte vitale européenne. Nous demandons à tous les participants de respecter ces recommandations essentielles au voyage.

AMISTANCO

Le 27 Janvier ont eu lieu les élections des membres du **Conseil d'Administration :** 7 élus, ALMENDROS Anne-Marie, CHIAUDANO Josiane, LAGUERRE Maïthé, LENORMAND Jean-François, LERDA Albert, LETEURTRE Monique, RAOUX Jean-Paul

Composition du Bureau : LAGUERRE Maïthé : Présidente (re-élue), LENORMAND Jean-François : Secrétaire (élu), LETEURTRE Monique : Trésorière (re-élue)

Ces élections ont été suivies par l'ASSEMBLEE GENERALE 2025 (exercice 2024) et ont eu lieu en présence de Franck AIMADIEU, Adjoint au Maire, délégué aux Associations.

Merci à lui et à la mairie pour leur soutien et leur disponibilité.

Cette rencontre s'est clôturée par le partage du gâteau des Rois.

Séance du 16 décembre 2024

Participation à la garantie prévoyance

La participation à la garantie prévoyance des agents municipaux est obligatoire à compter du 01/01/25. Après un dialogue social avec les agents de la commune, l'option retenue est celle d'une « convention de participation » : le Centre de Gestion du Vaucluse a mis en place un contrat-groupe en matière de protection sociale complémentaire, dont peuvent bénéficier les collectivités territoriales. Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à la convention de participation, pour une participation financière de la commune à 50% du montant de la cotisation par agent, à compter du 01/01/25. La commune versera cette participation aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels de droit public et de droit privé.

Régime indemnitaire de la police municipale

Par un décret du 26/06/ 2024, la loi a créé l'ISFE, une nouvelle indemnité qui remplace le régime indemnitaire actuel des agents de PM. Elle est constituée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le Conseil Municipal fixe les taux plafonds de la part fixe à 30% pour les chefs de service et 20% pour les agents de PM et il fixe les plafonds de la part variable à 4100€/an et 2700 €/an pour les chefs de service et agents, respectivement.

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil crée un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe afin de permettre l'avancement de deux agents qui remplissent les missions correspondant à ces grades.

Actualisation des superficies de la cession d'une partie de la parcelle AD 118

Lors de sa séance du 27 mai 2024 le conseil municipal avait approuvé la cession de parties de la parcelle AD 118 (112 m2 au NORD de la parcelle et environ 78 m2 au SUD)

Il apparaît que les parcelles concernées représenteraient :

- 150 m2 pour la bande située au Nord de la parcelle AD 118
- 73 m2 pour la bande située au Sud de la parcelle AD 118

Les superficies étant modifiées, le conseil municipal valide cette modification.

Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement « mise en accessibilité et rénovation énergétique de la mairie »

L'opération se déroulant au-delà de l'annualité budgétaire, le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme afin de pouvoir engager le marché dès la fin de la consultation début 2025. L'autorisation de programme portera sur 1 139 853,72€ TTC (travaux + maîtrise d'œuvre + contrôle technique, SPS et diagnostics) répartis comme suit : 29 145,19€TTC en 2024 ; 897 207,35€TTC en 2025 et 213 501,19 €TTC en 2026

Convention avec la C.C.P.S.M.V. – formation des agents de restauration

La CCPSMV a organisé une formation « Diversifier son offre végétarienne », pour les agents des cantines des 5 communes. Le coût de cette formation est de 2 016,00 €TTC. Le montant dû par la commune à la CCPSMV est de 366,54 € pour 2 agents inscrits.

Séance du 3 février 2025

Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

En s'appuyant sur le rapport d'orientations budgétaires communiqué au conseil municipal et joint à l'ordre du jour, le Conseil a pu prendre connaissance des principales orientations envisagées pour 2025 et les années à venir, les commenter et les valider. Le budget construit à partir de ces orientations sera présenté au Conseil Municipal du 7 avril.

Autorisation d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget

Le code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Cette limite s'apprécie par opération. Le conseil municipal autorise l'engagement et le mandatement de 7000 € à l'opération « Bâtiments » (programmateur du chauffage salle Tavan, aménagement du bâtiment mitoyen à l'APC) et 6976,50€ à l'opération « Voirie » (Mur du cimetière, poteaux en bois, éclairage public derrière salle Tavan).

Commission d'indemnisation amiable travaux de la route du Thor

Dans le cadre de la réfection de la route du Thor, les travaux majeurs engagés ont impacté le stationnement et les circulations de février à juillet 2024. Des commerçants riverains ayant subi une baisse d'activité du fait de ces travaux, une commission d'indemnisation amiable a été créée par une délibération du 27 mai 2024, incluant des membres représentants les professionnels. Après vérification du préjudice subi, analysé par un cabinet comptable mandaté à cette fin, les membres de la commission d'indemnisation réunis le 8 janvier 2025 proposent au Conseil Municipal de retenir l'indemnisation de 8151€ pour le seul dossier reçu.

Séance du 3 mars 2025

Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal modifie les effectifs comme suit : suite au départ d'un agent (mise en disponibilité), il est décidé de créer un poste d'adjoint technique ; Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine pour permettre la stagiairisation d'un agent ayant donné toute satisfaction à la médiathèque.

Modification du tableau des effectifs – Site de La Chapelle

Afin d'anticiper la saison à venir au site de la Chapelle, le Conseil modifie le tableau des effectifs pour créer un emploi polyvalent de 20 heures hebdomadaires de début mai jusqu'à fin octobre 2025, avec indemnités de congés payés et un emploi polyvalent de 25 heures hebdomadaires de début mai jusqu'à fin octobre 2025, avec indemnités de congés payés.

Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

La directive européenne 2002/49/CE, vise à éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs sur la santé humaine dus à l'exposition au bruit ambiant.

Son application est basée sur l'évaluation de l'exposition au bruit des populations reportée par arrêté préfectoral dans une cartographie dite « stratégique ». A ce titre, Châteauneuf-de-Gadagne est l'autorité compétente pour établir le PPBE des réseaux routiers communaux dont le trafic est supérieur à 8200 véhicules / jour sur son territoire. Seules les route du Thor et route d'Avignon entrent dans ce cadre.

Le P.P.B.E. a fait l'objet d'une consultation publique du 16 décembre 2024 au 17 février 2025 et a reçu 4 contributions d'administrés. Il est approuvé et sera consultable sur le site internet de la commune.

Autorisation d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget – Site de La Chapelle

Le code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Le conseil municipal autorise l'engagement et le mandatement de 4 625 € à l'opération « Immo corporelles » (travaux au sous-sol et cloison au rez-de chaussée)

ÉTAT CIVIL

HOMMAGE À HERVÉ HUGUES

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, le 9 février, la disparition de notre ami Hervé Hugues. Géomètre de métier, Hervé était également très engagé dans la vie associative.

Il a d'abord marqué les esprits à Morières en tant que joueur de football évoluant avec le numéro 9. À Châteauneuf-de-Gadagne, il a occupé le poste de trésorier de l'association Li Bon Vivent pendant huit ans, faisant preuve d'un dévouement sans faille. Parallèlement, il s'impliquait activement au sein du Comité des Fêtes du village.

Hervé faisait aussi partie du Club des Seniors de l'Isle-sur-la-Sorgue, où il siégeait au conseil d'administration.

Nous perdons un ami précieux et un homme d'une grande générosité. Son sourire restera gravé dans nos cœurs.

L'équipe du bulletin municipal adresse ses plus sincères condoléances à sa famille.

NAISSANCES

ROLLON Marin	17 janvier
MILLIAS Émile	23 janvier
CANDELA Victoria	25 janvier
WENDEL Kamélya	27 janvier
MOULAÏ Adèle	29 janvier
LASCOMBE Chloé	07 février
KAOUASS Ouady	14 février
ALBALADEJO Loan	19 février

UNE PENSÉE

HUGUES Hervé	09 février
BENOIT Michel	19 février

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal se tiendra le 7 avril à 18h30 en salle du Conseil en mairie.

Les conseils sont retransmis en direct sur la page facebook de la mairie : #Châteauneuf de Gadagne.

VOUS AVEZ UNE ACTUALITÉ ?

Vous avez une actualité à diffuser dans le prochain bulletin municipal ?
Envoyez-nous vos infos avant le 10 avril par mail à
bulletinmunicipalcdg@gmail.com

NUMÉROS UTILES

Mairie 04 90 22 41 10

Pharmacie de garde
Resogarde 3237

Médecins MSP :
04 90 22 36 37

Médecins de garde 15

Cabinets Infirmièr(e)s

- **Bouck Emilie**
  06 21 51 53 12
- **Demeure-Laurent Sylvie**
  04 90 22 50 97
  06 12 13 62 36
- **Lanzalavi-Carlet Sylvie**
  06 84 53 62 22
- **Putti - Aymard Fanny**
  06 29 35 63 18
- **Gueit Coline**
  06 68 72 36 70
- **Ferriz Aurélie**
  Fauconnier Jocelyn
  06 27 39 81 62
- **Beziat Stéphane**
  Haouir Chloé
  07 68 75 75 81
  06 79 51 27 20

Police / Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

SOS Amitié
05 63 54 20 20

Electricité
0 810 33 35 84

Gaz
0 810 89 39 00

Centre Antipoison

Les véloroutes départementales seront à la fête ce printemps, avec des défis sportifs sur la ViaRhôna et la véloroute du Calavon avant un grand pique-nique à la mi-journée à l'ancienne gare d'Aubignan-Loriol sur l'itinéraire de la Via Venaissia. Plus d'info sur :

www.vaucluse.fr/nos-territoires/le-vaucluse-seprend-aux-jeux/la-grande-fete-des-veloroutes